



## Crédit photos

### p. 12-14 :

François Albrecht

### p. 2,9 :

Stéphane Clarisse

### p. 11 :

Marie-Christine Lieber

### p. 6 :

Alain Pantel

### p. 36 :

Christian Sido

### p. couverture, 2, 5-8 :

Gérard Tautil

## Sommaire

p. 3 - Edito

*« On n'a pas raison ou tort, on échoue ou on réussit »*

p. 4 - Brise municipale

*Un regroupement inéluctable*

p. 5 - Dans l'Oeil du cyclone

*Oronymes et hydronymes, des lectures complémentaires*

p. 9- Bise-Art, Blizart

*Un pêcheur au Pont de Montvert explique ce qu'est le : «No-Kill»*

p. 12 - L'air de rien

*Ni-ici ni-ailleurs, ni-aujourd'hui ni-demain... Les Cévennes nous échappent !*

p. 15 - Aura Rossa

*Ôme d'ont sias tu ?*

p. 17- Ah Lisez

*Les petites phrases qui ont changé l'histoire*

p. 18- Tempête de délibérations

p. 36 - En coup de vent

*ASA DFCI du Canton du Pont de Montvert*



Directeur de publication :  
Alain Ventura

Comité de rédaction :

Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Étienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :

Marie Debiere / Magali Martinez

Imprimerie :

IMPRIMERIE DES 4  
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Ventalon en Cévennes ainsi qu'aux résidents permanents de Pont de Montvert Sud Mont Lozère à leur domicile. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

**Prix de vente au numéro :**

**6 euros/n°**

**Abonnement à l'année**

**(4 numéros) : 20 euros/an**

**Abonnement de soutien :**

**25 euros/an et plus...**

**Chèques libellés à l'ordre de :**

**« Mairie de Ventalon en Cévennes »,  
et adressés à Mairie, le Géripon,  
48 240 Ventalon en Cévennes.**

ISSN 210J-3626

Dépôt légal : à parution



## « On n'a pas raison ou tort, on échoue ou on réussit »

*Cette réflexion que l'on attribue à Jacques SOUSTELLE, brillant intellectuel : normale supérieure, 1er à l'agrégation, docteur en ethnologie, homme politique d'importance nommé vers 1955 gouverneur général de l'Algérie, puis ministre... m'amène à penser à deux événements qui ont une certaine place dans la vie économique et sociale de nos communautés cévenoles.*

**J**e veux parler de la réhabilitation de l'ancienne voie ferrée CFD qui concerne 11 communes de Sainte Cécile d'Andorge à Florac et de la réhabilitation du hameau de L'Espinassas sur la commune de Saint Andréol de Clerguemort.

Évoquons le premier cas.

Cette voie gérée par le Conseil général (comme on l'appelait à l'époque) de la Lozère, cesse toute activité à la fin des années 1960. Les responsables d'alors au département, considèrent, dans leur majorité, qu'elle n'est pas rentable et malgré une opposition farouche des élus et de la population cévenole, la démantèlent vendant tout ce qui peut l'être : rails, gares... certaines bonnes âmes avaient même envisagé de faire sauter tunnels et viaducs (c'est arrivé à la Devèze) au prétexte que ces ouvrages, vite dégradés, seraient à l'origine de graves accidents.

Assez rapidement, une première équipe qui n'accepte pas la mort de cette activité qui a connu une belle importance dans le pays, tente de réparer les dégâts. Après quelques années sans obtenir de résultats significatifs, elle abandonne la partie.

Au milieu des années 1980, une nouvelle équipe reprend le flambeau avec enthousiasme ; une dizaine d'études est élaborée : il y en a eu de quoi remplir un compartiment d'armoire à la mairie de Saint Privat de Vallongue. Son seul avantage a été de ne rien coûter aux communes concernées, mais le résultat est nul. Là encore plusieurs années de travail passées en vain et aucune avance positive réalisée.

L'échec est cuisant et très mal ressenti par les initiateurs. Certes ils avaient raison, mais ils ont échoué.

J'arrête là ce récit qui illustre mon propos, mais je dois à la vérité de dire que l'aventure n'est pas finie et qu'au début des années 2000, une troisième équipe a repris le relais, structurée autour d'une association dynamique et efficace : « Du Céfédé à la Ligne Verte », elle est en train de mener un combat qui semble payant et donne le sentiment qu'on peut enfin aller à la victoire.

Je parle maintenant du deuxième cas : la réhabilitation du hameau de L'Espinassas.

Cet ensemble de maisons en bordure de la route des Crêtes, magnifiquement situé avec une vue splendide sur les vallées, a cessé de vivre dans les années 1970, quand le troupeau de M. FELGEROLLE n'y a plus pacagé et le plus important des maisons, celles d'habitation situées du côté montagne, ont été rapidement dégradées, tombées en ruines.

Il y a bien une quinzaine d'années, une jeune équipe, autour de l'association « Bois deux Mains » s'intéresse à ces bâtiments qui étaient devenus propriété communale et envisage de remettre cet ensemble en état. La tâche à mener est difficile et les résultats obtenus n'apparaissent pas très significatifs : manque d'argent ? Manque d'efficacité ?... Et puis, il y a une dizaine d'années, une nouvelle organisation se met en place, bien plus officielle et administrativement structurée et prend les affaires en main : un projet ambitieux est lancé, des moyens financiers sont rassemblés, assez rapidement des entreprises sont sur le chantier pour redresser les murs et recréer les toitures ; édifier de nouveaux bâtiments de l'école des « bâtisseurs en pierre sèche ».

Et le 26 septembre dernier, c'est le triomphe avec la brillante inauguration de cet ensemble !

Cette équipe avait raison, elle a gagné !

Dans les deux situations évoquées, tout le monde avait raison, mais pour les uns l'échec, pour les autres le succès. Il est vrai que tous les chats ne savent pas forcément retomber sur leurs pattes !

Peut-on expliquer cela ? J'ai quant à moi une petite idée, mais je laisse toutefois à d'autres la réponse à cette interrogation.

■

Étienne Passebois



# Oronymes et Hydronymes, des lectures complémentaires

Des hydronymes du Haut-Pays

*Le Pays de Ventalon se trouve, comme toute représentation toponymique, composé d'un nombre important d'oronymes et d'hydronymes remarquables.*

Ces derniers font partie d'un pays de moyennes montagnes dont les sommets voisinent des hauteurs de plus de 1300 mètres. Mais tout sommet implique des cours d'eau. Dans les baissas, les eaux se rassemblent et coulent vers les piémonts et les plaines de la Basse Cévenne. Ainsi, les différentes sources du **Gardon d'Alès** jaillissent au pied du Ventalon, à proximité du hameau du Tronc, commune de Saint-Maurice. (9)

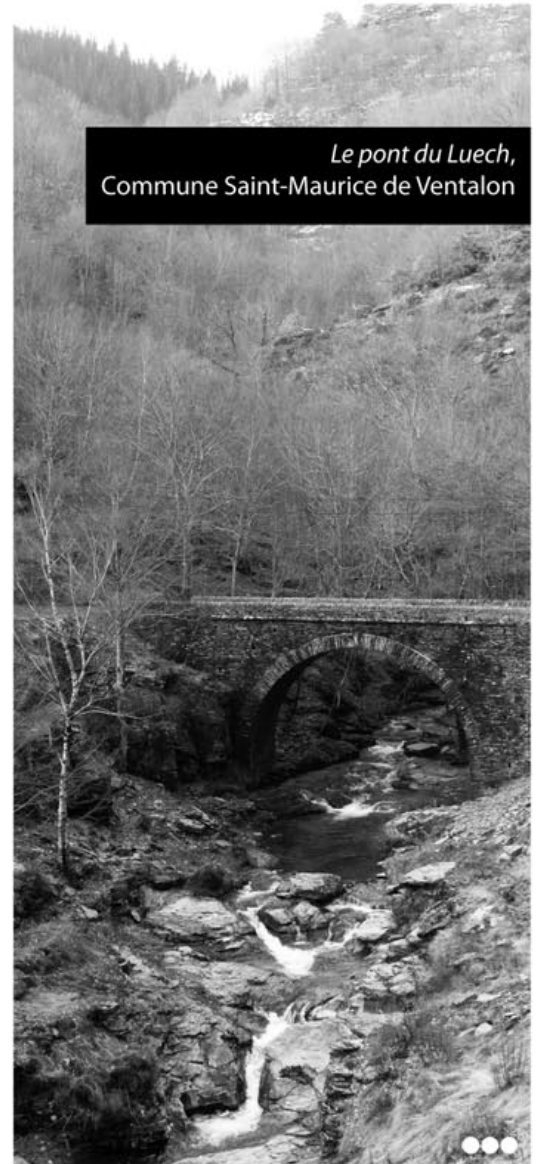
Toponyme central, (le) **Gardon** dont nous retrouvons la réplique avec son déterminant local (Gardon de Mialet, Gardon d'Anduze...), trouve sa racine dans la préhistoire de ce pays (rac. p-i-e **Var** -, eau, avec diminutif oc.). Le passage du **v** au **g** est un phénomène linguistique courant. (10) Si d'aucuns considèrent sa racine comme indo-européenne (8), la racine **var**-, eau (vara), est sans doute plus ancienne, pré-indo-européenne. On la retrouve dans tout l'espace occitan et au-delà : **Gard** et **Var**, pour ne citer qu'eux. Gardon est le diminutif occitan de Gard. Pour ce dernier fleuve Var (Varus, pour César), il est aussi la limite linguistique entre Provençal maritime et niçois. C. Rostaing signale Varemus, fleuve de Vénétie et Vardaei en Dalmatie, ou encore Varis en Bretagne (Pays de Galles).

(11) Vars dans les Alpes est également une hauteur et un col avec ses résurgences correspondantes; on peut supposer pour ce dernier exemple que cette racine **Var** - est à l'origine un oronyme (rocher, ravin) qui, en domaine montagneux, rassemble sources et écoulements des hauteurs vers les baissas. Ce qui est bien le cas pour notre **Gardon d'Alès** qui prend ses sources sur les hauteurs de nos communes en Ventalon.

**Luech** (le), (notée la rivière de Lueche en 1813) est une rivière voisine qui prend également sa source en Pays de Ventalon (com.de Saint-Frezal), et s'écoule vers la commune de Vialas pour rejoindre la Cèze à Peyremale (Gard). (cf. photo du pont sous le Mas Sufret). L'origine de cet hydronyme est controversée.

P. Fabre rapproche, ce toponyme de noms de rivière (Lech en Béarn, la Lèche, affluent de la Charente, etc...). L'hydronyme prélatin Isca viendrait de la « même racine is -, qu'on retrouve dans Isara, nom de l'Isère et de l'Oise. » (8)

B. Boyrie-Fénié et J-J Fénié y voient un oronyme issu de la racine p-i-e **L--K**, base **LeK** -, hauteur avec idée de pente, lech, lecca, terme qui désigne un lit de pierres, et la pierre elle-même. L'occitan leca est une dalle, une pierre plate et, au sens figuré, un piège à oiseaux.





●●● En citant le toponyme Lieuche (Alpes Maritimes, leuca au XII<sup>e</sup> siècle), ou celui de Liouche (Alpes-de-Haute-Provence), ces derniers retiennent l'origine oronymique de ces toponymes que nous pourrions rapprocher du Luech. (12) On peut aussi faire référence aux lieux-dits les Luquettes (com. La Cadière, Var) et au Liouquet (com. de La Ciotat, B-d-R). Quoiqu'il en soit, dans un cas comme dans l'autre, ces noms démontrent la proximité et le glissement sémantique existant entre un oronyme et un hydronyme dans cet univers minéral. C'est bien la pratique des premiers habitants qui en détermine le sens dans leur langage. Nous y reviendrons dans une autre rubrique.

**Rieu Tort** est un ruisseau confluent du Luech qui, comme son nom occitan l'indique, est caractérisé par son parcours sinueux (lat. tortus > oc. tòrt, a, « tordu, sinueux »).

De même, le hameau de **Gourdouze** dont le ruisseau du même nom prend sa source à proximité du

Mas de la Barque (oc. > gordós) rejoint le Luech à Vialas. Nous avons un bon exemple de la proximité de la pierre et de l'eau. En effet, la base oronymique **KoR-d**, sonorisée en **GoR-d**, est à l'origine de ce toponyme cévenol qui allie la dureté de la pierre à l'écoulement d'un riu. A ne pas confondre avec l'occitan gorg, « trou d'eau, marmite, gouffre », résultat du travail d'érosion de l'eau qui, en descendant de la montagne, creuse des trous. Gourdouze comme le village Gordes en Vaucluse, ou encore le village de Cordes dans le Tarn, sont portés par une base oronymique. Ce toponyme est à l'origine du patronyme **Gourdon**, courant en Cévennes et dans l'espace occitan. Nous le retrouvons en Ardèche (Gordo, 1164, Gordono, 1516). Les riverains ont reçu leur nom de famille de cette omniprésence d'un univers minéral... Une preuve supplémentaire, s'il en est, qu'ils sont bien du pays !

A l'adrech du Ventalon, le ruisseau de la **Teyne**, bien connu des anciens, prend sa source au Rond

des Baumes (hameau de Soubrelargue – commune de Saint-Privat) et rejoint le Gardon d'Alès. Il borde d'anciens jardins maraîchers du hameau de Vimbouches, aujourd'hui recouverts de ronciers. C'est un micro-toponyme qui ne figure pas sur la carte IGN ni sur celle du PNC. Son étymologie reste incertaine. En aval, entre les hameaux des Espérelles et Vimbouches, il devient le ruisseau du **Roumegous** (du v. oc. romegar, râler, grogner, rouspeter ou encore de l'adjectif romegós, ronceux) – qui peut être associé pour partie au bruit de l'eau. L'hypothèse la plus simple serait de rapprocher cet hydronyme du nom occitan tina, même si son sens de réservoir utilisé dans les habitations est restrictif ou assez métaphorique : la **tina** est une cuve souvent bâtie, réservée à la presse du raisin ou, par extension, un bassin de fontaine. Ce dernier sens connu de tout locuteur occitan et par les locaux, peut donc ici désigner un réservoir naturel ou aménagé. Dans les années soixante-dix, le lieu-dit les Combes, à proximité de la Teyne, était consacré au captage de l'eau qui alimentait la fontaine de Vimbouches.

Le ruisseau du **Pouzadou** (oc. > posador) suit le ravin qui jouxte le hameau du Masmin (com. de Saint-Maurice de Ventalon). On retrouve l'occitan potz, puits, sens d'origine du lieu-dit (auquel s'ajoute l'idée de prélèvement de l'eau par les riverains avant les adductions modernes).

Le ruisseau de la **Goutte** est un micro-toponyme, à l'opposé de ce versant, qui prend sa source au-dessus de la bergerie du Salson. Du lat. > gutta, oc. > gota, petit ruisseau et v. degotar – dégoutter, (13) couler à faible débit – ; il rejoint le Gardon d'Alès qui coule en aval.

C'est aussi (le) **Dourdon** qui prend sa source à proximité du Hameau du Viala (com. Saint-Frezal). Il côtoie les hameaux de Loubreyrou, le Castanet, Mas Soubeyran, La Rochette, La Croze, Dèze, pour rejoindre le Gardon d'Alès au Collet-de-Dèze. Sa racine hydronymique **D--R**, base **Dur** –, dont le sens de « hauteur » évolue vers celui d'une « eau coulant d'une hauteur » –, se retrouve dans



l'ensemble occitan (Dordogne; Durance : Druentia, Iers. après JC, AHP; Endouzeille, com. du Beausset, Var; Dourdou, Aveyron; ...). Mais aussi la Dourbie, affluent du Tarn et la Droude, affluent du Gardon qui conflue à Moussac (Gard).

A l'adrech et au Sud de la Montagne du Bougès, l'**Arbonès** passe à proximité du hameau des Currières (rac. p-i-e. **KoR** -, hauteur, 1073 m). La racine hydronymique p-i-e. **Al** - /**Ar** -, « eau », (Alzon, Ariège, Hérault...) ne peut ici rendre compte que d'un cours d'eau.

A l'Ouest de la Montagne du Ventalon et dans son prolongement, la **Mimente** est un cours d'eau qui coule de la Montagne du Bougès vers le **Tarnon** pour confluer à Florac. Sa racine ancienne (Rivus de Mimelta), [Feuda Gabalorum], serait issu « d'un thème **mim** - /**mem** - « montagne », à l'origine du nom de Mende et du Mont Mimat. » (14)

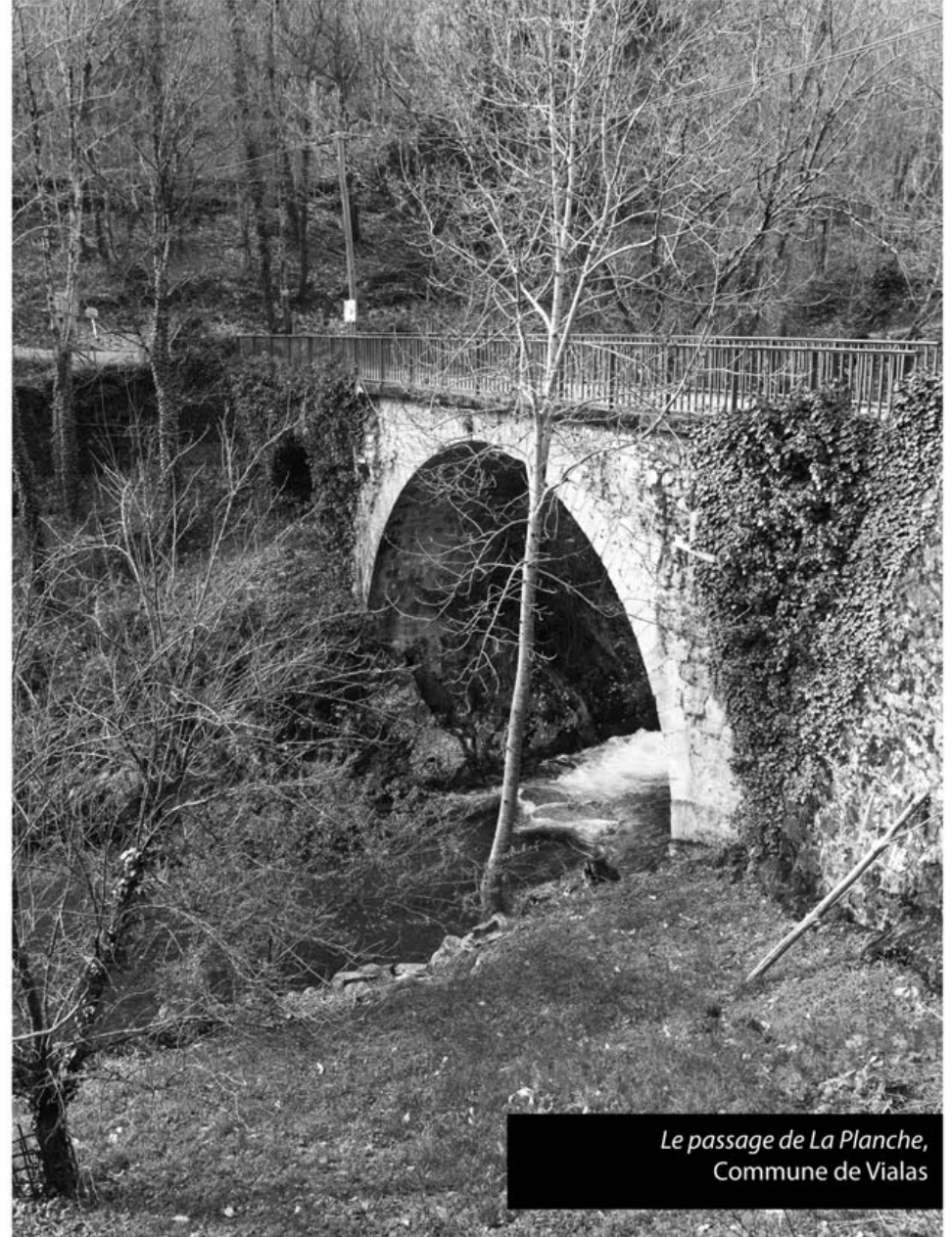
## Les lieux humides

Dans le prolongement des hydronymes, nous citerons quelques lieux-dits propres à ce périmètre étudié et représentatifs du thème de l'eau.

Sur la commune de Vialas, le lieu-dit la **Sagne** est un lieu humide ou marécageux où poussent les « sagnes » (oc. > sanha), plantes aquatiques, massettes. Localisation qu'il ne faut pas confondre avec les **Sagnes** (com. de Bagnols-les-Bains), de même signification. Ce toponyme se retrouve souvent dans l'espace occitan : La Seyne-sur-Mer (Var), Seyne-les-Alpes (AHP), Sagne-et-Coudoulets (Ardèche).

Signalons également sur la commune de Vialas ce toponyme – que nous retrouvons dans tout l'espace occitan – « **La Planche** », oc. > planca, qui est un passage en lieu humide, en eau courante ou même simplement un passage. (15) Il s'agit ici d'un très beau pont ancien qui a dû remplacer un ancien gué sur le Luech. (photo)

Des lieux-dits **bachàs** sont des micro-toponymes connus des chasseurs. Ce terme est employé éga-



Le passage de La Planche,  
Commune de Vialas

lement en Provence pour désigner un endroit où l'eau s'accumule (auge, flaque, mare...) et peut voisiner un fangàs, bourbier. Le **Bachas des Hortals** (bachàs dels ortals) est une petite accumulation d'eau sur une piste forestière reliant la D29 au hameau de Leyris (com. St-Frezal de Ventalon).

Sur la commune de Saint-Frezal, le hameau de **Conches** tient son nom du latin concha, > oc. fem.

conca, « coquille »; il peut prendre ici le sens topographique de vallon, bas-fond. Le hameau surplombe en effet une combe encaissée; un ruisseau y prend sa source sous la route des crêtes (D 35) pour se jeter dans le Gardon d'Alès. Le pluriel de Conches (oc. > las concas) ou son suffixe augmentatif – assa (conçassa) peut aussi signifier la présence en ce lieu de réservoirs, vasques ou de cuvettes qui



Entre Polimies et Vialas

ont pu y être aménagés. Ce terme se retrouve souvent en pays cévenol et au-delà (Concoules [Genolhac, Lozère], Conques [Tornac, Gard], les Concasses [Cazillac, Hérault]).

Enfin, et pour ne donner qu'un exemple significatif du travail de l'homme et de son utilisation des forces naturelles, les moulins ont joué un rôle économique important à l'époque où la force hydraulique était maîtrisée artisanalement et cet outil utilisé de la féodalité à la période préindustrielle. Le **Moulin du Salson** [commune de Saint-Frezal de Ventalon], dont la conservation mériterait – à titre de patrimoine incontournable et dans le cadre du Parc naturel des Cévennes –, une réfection toujours possible, en est un exemple remarquable. Nous y reviendrons.



Gérard Tautil

(A suivre)

(8) Noms de lieux du Languedoc, 1995 et Dictionnaire des noms de lieux des Cévennes, 2000. Paul Fabre. Editions Bonneton.

(9) Il est difficile de savoir si ce toponyme est issu du français « tronc » ou de l'occitan tròn, le tonnerre. Soit les équipes Cassini ont ici encore sévi - car il existe de nombreux « tronc » sur les cartes IGN qui ont été notés par ces premiers topographes du royaume -, soit ce versant exposé à la foudre est le terme d'origine qui a subi l'attraction du français « tronc ». En effet, sur cette partie, à l'adrech de la commune, on peut observer des arbres foudroyés. Si le terme de petge désigne bien le tronc de l'arbre en occitan, il faut se rendre à l'évidence que les Cassini ont opéré une substitution, encore une manifestation de la domination diglossique (Diglossie : domination d'une langue sur une autre. Le statut socio-politique de la langue française domine les autres langues historiques de France).

(10) Rhotacisme : évolution d'une consonne comme c'est ici le cas ; c'est aussi le même phénomène faisant passer le l à r (oc.> solelhar/sorelhar).

(11) Essai sur la toponymie de la Provence. C. Rostaing. p.297

(12) Toponymie des Pays Occitans- Bénédicte Boyrie-Fénié et Jean-Jacques Fénié. p.60- Editions Sud-Ouest. 2007

(13) Les noms de lieux, témoins de notre histoire. Connaissance de l'Occitanie, 5) Alain Nouvel. TERRA D'OC, 1981

(14) P. Fabre, Dictionnaire des noms de lieux des Cévennes. p101.- (cf. Thines, village ardèchois).

(15) Toponymie de Signes. Un territoire et des hommes. Le trésor des noms de lieux d'un village provençal. p. 54, 176-177. Gérard Tautil. CREO Provence, IEO Var. Mars 2015

<http://toponymie-signes.e-monsite.com>



# Un pêcheur au Pont de Montvert explique ce qu'est le : « No-kill ».

*Rencontre avec François Albrecht.  
L'homme aux trois P :  
Pêcheur \_ Philosophe \_ Poète.*

## Roland Mousquès\_Pour commencer explique nous ce qu'est le : « No-kill ».

François Albrecht\_C'est une réserve, un parcours où l'on ne prélève pas. On pêche, puis on relâche le poisson. Le parcours « No-kill » remplace la réserve, on l'appelle une « réserve active ». Elle est très pratiquée par les pêcheurs.

La réserve était une invitation au braconnage, car elle n'était fréquentée par aucun pêcheur, celui-ci étant le meilleur gardien de sa pêche.

Le « No-kill » est interdit dans certains pays pour des raisons éthiques. Je trouve cela un peu extrême bien que je reconnaisse que la pêche exerce une souffrance au poisson.

## Comment cela se passe-t-il pratiquement ?

Nos parcours sont no-kill/pêche/mouche, on attrape le poisson par la lèvres. Le pêcheur à la mouche est un pêcheur plus respectueux que le pêcheur au toc (pêcheur aux vers).

Pour pratiquer la pêche « No-kill » on doit acheter un hameçon sans ar-

dillon (qui empêche l'hameçon de ressortir), à défaut on l'écrase. On descend le long du fil avec deux doigts, ça se fait très rapidement, et on relâche le poisson sans le toucher et sans le blesser.

## Pourquoi développer le « No-kill » ?

C'est une préservation. Notre territoire de pêche va de Florac aux sources du Tarn, plus Vialas (la Gourdouze et le Luech). Le parcours de la plaine du Tarn est le plus réputé. Les 12 km de « No-kill », sur 198 km de berge, sont une réserve plus importante que dans le passé et elle est en progression

Sur la plaine nous avons la souche ancestrale de la truite (confirmée par les analyses du C.N.R.S.). Car c'est une truite qui n'a pas été croisée par des alevinages (arrêtés dans ce secteur depuis 12 ans). Cette truite vit dans des conditions difficiles. Elle n'a pas de nourriture pendant 4 mois (altitude, climat), elle jeûne tout ce temps en se mettant dans des trous. Il faut préserver cette souche exceptionnelle.

Depuis l'arrêt des alevinages on note une augmentation de la population des truites autochtones.



## Qui vous a initié à la pêche ?

J'ai appris à pêcher dans les Vosges avec mon père. Notre but était de pêcher pour améliorer les repas. Avant mon arrivée en Lozère je remplissais mon panier comme tout le monde. Au sein de l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du milieu Aquatique) j'incite à la sauvegarde plutôt qu'à la pêche.

## Comment a été reçue cette idée ?

Au début, il y a 8 ans, cette idée avait du mal à passer. Mais j'ai senti une tendance, avec la diminution du cheptel. Il fallait faire quelque chose. On a commencé par l'information et la transmission des savoirs pour les pêcheurs et les enfants.

On a voulu faire comprendre que la rivière n'est pas une poubelle. Il y a de la vie dans l'eau et sans eau on ne vit pas. Il ne faut pas polluer l'eau et le meilleur indicateur de sa qualité est la truite. Si l'eau est polluée la truite disparaît.

Un premier signe est la qualité de la présence des insectes dont les larves nourrissent la truite. En effet, 95 % des insectes qu'on voit voler naissent



●●● sous l'eau. Les relevés réguliers de présence de certains insectes renseignent sur l'absence ou la présence de pollution.

Les pêcheurs qui protestaient au début viennent maintenant nous remercier car les poissons pêchés sont plus beaux. Nous sommes 25 % de pêcheurs « No kill », mais ce nombre augmente régulièrement.

### **Je crois que la taille des poissons pêchés est réglementée.**

Oui, en aval du Pont de Montvert la maille est à 25 cm, en amont et sur les petits ruisseaux c'est 20 cm. Mais quand un pêcheur relâche un poisson, il le blesse. Par contre s'il pêche avec un hameçon sans ardillon (moins blessant pour le poisson) il risque d'en attraper moins, mais est-ce vraiment un problème ? En Lozère le panier est à 8, nous nous sommes à 5.

### **Comment faire connaître vos idées ?**

On a fait un film qui passe à la télévision, réalisé par Nicolas Gruau. Son but est d'expliquer et de faire comprendre l'intérêt de la préservation de la truite fario. Le tournage a eu lieu sur la plaine du Tarn de saison en saison.

### **Quelles étaient les raisons de la diminution de la population des truites ?**

Quand je suis arrivé dans ce pays magnifique, je l'ai parcouru pour le découvrir. J'ai pêché et en écoutant les gens j'ai très vite entendu qu'il y avait de moins en moins de truites.

Les raisons sont multiples. L'apparition des congélateurs, qui facilitent la conservation, a incité à pêcher de plus en plus de poissons. Les détergents et nettoyeurs qui garnissent les dessous des éviers et qui finissent, in fine, dans les rivières en les polluant.

La pollution atmosphérique que l'on récupère de Barcelone. Le tout affecte la nourriture des truites.

En amont du Pont de Montvert, il y a, par chance, peu d'habitations donc peu de pollution. C'est une chance à entretenir. À Florac l'eau du Tarn est déjà plus polluée qu'au Pont de Montvert.

### **Qui est, dans la rivière, propriétaire des Truites ?**

Le propriétaire d'une berge est propriétaire jusqu'au milieu de la rivière. S'il possède les deux berges la rivière lui appartient. Mais il n'est pas propriétaire de l'eau et des poissons.

Le riverain a le droit de permettre ou d'interdire le passage pour la pêche. Par contre le droit de pêche est donné par la carte de pêche.

L'AAPPMA collecte les droits de passage et donne les permis de pêche.

### **Quelles relations avez-vous avec le Parc des Cévennes?**

Le Parc nous confie la gestion de la pêche. Nous avons fait une étude au travers des carnets de pêche de prélèvements, que l'on a rendus obligatoires sur le parcours « No-kill » de la plaine du Tarn. C'est un relevé des prises au quotidien. On a fait une première campagne sur 5 ans, en convention avec le Parc. On recommencera plus tard. On a prouvé ainsi que notre système de pêche est bénéfique pour l'état de la population des poissons.

On doit aussi signaler la mise en place de zones de quiétude. Zone clôturée, où personne ne va. Tout ce travail, pour la préservation de l'espèce Truite Fario sauvage et pour la gestion patrimoniale des rivières, a été reconnu par l'International Fario Club qui nous a attribué le 1er prix du concours Charles Ritz en juillet 2014. (Voir le Vent des Bancelles N° 105).

### **Quel est votre avis sur l'étang de Barrandon?**

C'est très bien. C'est la propriété de la fédération de pêche. On alevine tous les jours avec de la truite d'élevage. Son but est le plaisir, cela permet la découverte de la pêche, les pêcheurs qui sont sur cet étang ont du poisson sans être sur les rivières (c'est un peu la part du feu). Il y a aussi un impact touristique (le département et la région le subventionnent).

La truite de Barrandon est très bonne mais, bien sûr, n'a pas la subtile saveur d'une truite sauvage.

### **Avez-vous une idée du nombre de pêcheurs? Y-a-t-il un risque de surpopulation?**

Non, il y a sur le territoire de l'AAP-PMA 450 pêcheurs, c'est un nombre parfait. Le prix de la carte est de 75 €. Nous sommes les premiers en Lozère à ne les vendre que sur internet.

### **Quel est votre souhait le plus cher?**

Je suis amoureux de la nature et mon sport favori est la pêche. Je fais du no-kill partout, je ne mange plus de la truite de rivière, je les relâche, je ne peux plus les tuer, je n'y arrive plus, j'ai trop à cœur leur sauvegarde.

Au travers de la préservation de la qualité de l'eau, mon vœu le plus cher serait que nos enfants et petits enfants puissent, encore, connaître et avoir de la truite Fario sauvage. ■

**Propos recueillis par  
Roland Mousquès  
au Pont de Montvert l'été 2015.**



**NI ICI-  
NI AILLEURS,  
NI AUJOURD'HUI-  
NI DEMAIN...**



*Manifestation monstre de la population et des élus, le 29 février à Barjac contre la relance du dossier « Gaz de schiste » par l'entreprise TOTAL.*

**Les faits,**

Entre 10 000 et 15 000 personnes se sont déplacées le dimanche 28 février à Barjac pour manifester contre le risque de reprise de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste sur leur territoire. Les chiffres sont toujours contestés par les deux camps, mais ce qui est sûr, c'est qu'il y avait là, foule de citoyens. Ce qui est symbolique de cette mobilisation citoyenne, c'est que plus de 300 élus étaient présents pour signer la pétition contre cette éventuelle victoire du groupe Total.

**Les enjeux,**

Cinq départements sont pour le moment concernés par le « Permis de Montélimar », l'Ardèche, la Drôme, le Gard, l'Hérault, le Vaucluse. Ce permis concédé à TOTAL avait été abrogé le 13 octobre 2011, car le procédé de la fracturation hydraulique du sous sol aux fins d'en extraire du Gaz de Schiste avait été victorieusement combattu lors de la mobilisation de Villeneuve de Berg.

L'exploitation par ce procédé est très consommatrice d'eau, d'adjuvants chimiques et d'hydrocarbures et présente d'énormes risques de pollution des nappes phréatiques. Pire, le processus d'exploitation de gaz de schiste engendre d'importantes fuites de méthane à chaque étape. Le méthane est encore plus dangereux que le CO2 en termes de réchauffement climatique : 100 fois plus puissant pour la première décennie après son émission,... 34 fois sur un siècle !

**Après la mise en sourdine,...**

... des tentatives des multinationales des hydrocarbures pour faire main basse sur les ressources de notre sous sol et la loi Jacob du 13 juillet 2011, interdisant la fracturation hydraulique, la mobilisation elle aussi, s'était quelque peu assoupie.

**... Le réveil**

C'est que du nouveau est intervenu depuis le début de l'année pour que les populations et leurs élus se dressent aussi massivement. En effet, le Tribunal

Administratif de Cergy-Pontoise, vient d'annuler l'abrogation du permis d'explorer jadis accordé à TOTAL. Devant tant de ténacité de la part de la multinationale, les manifestants demandent à l'État de faire appel de ce jugement. La ministre, Ségolène Royal, est encouragée à faire respecter strictement l'interdiction de la fracturation hydraulique dans un objectif de protection de l'environnement et de la santé.

Un bras de fer se serait « engagé » entre la ministre de l'Écologie qui réaffirmait le 12 janvier 2016 sa détermination à faire respecter la loi et TOTAL, qui ne prononce plus le mot de fracturation hydraulique, mais n'ayant pas pour l'heure d'autre moyen technique pour sa prospection, entend bien par tous les moyens assurer ses profits. A Total qui a mentionné dans son dossier de demande de permis, la nécessité de forer de nombreux puits de « fracturation », seule une loi plus contraignante doit répondre, pour nous garantir contre les effets mortifères de cette industrie et permettre à la France de se mettre en adéquation avec les décisions de la conférence sur le climat.



### Nos engagements

Aux côtés des associations, des syndicats, des partis politiques, des élus et des 15 000 citoyens présents le 28 février, nous disons NON- NO GAZARAN.

### Résumé de la pétition

Pour notre commune, cet engagement allait de soi. C'est ainsi que je me suis jointe aux 300 élus présents ce jour-là, pour signer la pétition dont voici l'essentiel du texte.

Nous demandons que le permis de Montélimar soit définitivement abrogé.

Qu'aucune autre demande de renouvellement ou de prolongation ne soit accordée aux permis limitrophes du Bassin d'Alès, de la Plaine d'Alès, de Navacelles.

Que les 133 demandes de permis en cours d'instruction sur le territoire Français soient définitivement rejetées.

Que les accords de Libre-échange TAFTA\* et CETA ne soient pas signés par la France.

Que le gouvernement prépare une loi interdisant toute exploration et exploitation d'hydrocarbures non conventionnels ainsi qu'il s'y était engagé pendant la campagne électorale de 2012.

■

**Marie-Christine Lieber**

\*Tafta : se reporter à mon article sur le Vent des Bancelles N° 103

\*TAFTA et plus généralement les politiques de libéralisation des échanges et des investissements visent à éliminer tous les obstacles à la concurrence et aux activités des grands groupes industriels partout dans le monde entre autres le commerce international des énergies fossiles. Si elles sont votées par l'Europe, ces règles constitueront des entraves à la mise en œuvre d'une véritable transition énergétique, pourtant appelée lors de la COP 21.

## Les Cévennes nous échappent!

*Une question m'est venue, alors que j'arpentais en mode solo une forêt de Saint Frézal: la pensée a-t-elle plus de liberté lorsqu'elle est inspirée par les paysages et le contact du terrain ?...*

**U**n jour, un ingénieur, un scientifique aurait-il, si cela n'a déjà été fait, l'énergie, l'ambition, la mission de compter le nombre d'heures de travail nécessaires à la réalisation des murs de bancels? Ou seulement estimer leurs longueurs? Tellement ils semblent interminables... Sur un canton, non... sur une commune... Un calcul nécessitant un boulier agile... Combien de mains a-t-il fallu pour charrier la pierre? Et les volumes de terre? Sans oublier les constructions des béals, gourgues, barrages, escaliers et trincats... Combien de volontés et d'intelligences se sont-elles additionnées pour examiner le climat, le relief et le vivant avant de se mettre à l'ouvrage? Combien de réflexions, de déductions se sont-elles cumulées pour que chaque effort, chaque geste soient optimisés au plus près de l'énergie générée?

### Improbables dénombrements aléatoires...

D'où est venue cette force intérieure, cette logistique, cette puissance à l'origine du splendide façonnage millimétré de notre territoire? Y avait-il déjà des politiques véloces

en délibérations pour ordonner tous ces travaux lorsque les Cévennes se sont créées, édifiées, bâties?

Y avait-il seulement quelques scientifiques, géomètres ou urbanistes pour dimensionner les ouvrages?

Y avait-il d'abondantes subventions de l'État, de la Région et du Département pour financer l'affaire?

### Où s'agissait-il du simple bon sens de chacun?

Depuis ces temps de bâtisseurs autonomes et indépendants, bâtisseurs oubliés et inconsiderés, les pluies ont continué de tomber, avec leur insolence dessous les ponts fragiles, les troupeaux se sont éclaircis, les moteurs à essence ont explosé. Un printemps, toute cette titanique ténacité et incomparable matière grise sont tombées dans l'ombre de la transparence. Les hommes ont pour partie quitté le pays compliqué et difficile, le vouant à l'abandon des terres et des maisons. Rien ne semblait alors être capable de relever le pays...

Les politiques de l'instantané ont alors voulu agir en prenant des décisions instantanées.

En quelques minutes, à l'échelle du temps, mille pistes ont été taillées dans la montagne dans tous les sens, pour faciliter les plantations de résineux, arbre messie qui devait relancer l'économie locale, l'espoir, l'argent. Mais quel politique s'est-il laissé ensorceler par quel scientifique à ce point? Pourquoi une telle absence de compétence? Un tel non-sens...

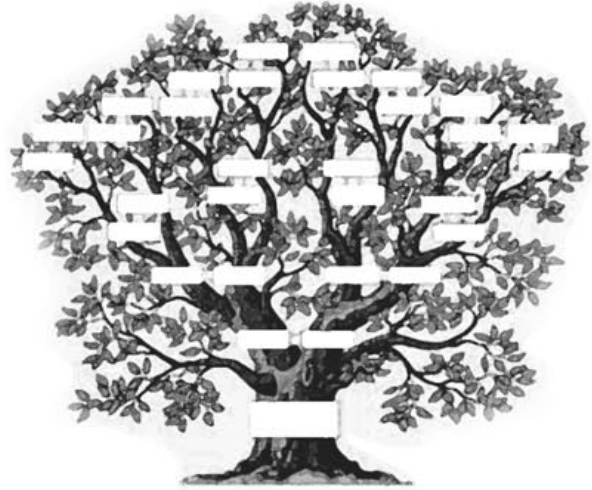
Alors que mes pas surveillent les obstacles sur le chemin afin de ne pas trébucher, j'observe les déconvenues d'un territoire échafaudé à la main, déstructuré, bouleversé, que les pluies se régalaient à charrier jusqu'aux pierres, j'observe le désastre et la fuite de la terre capitale vers les affluents et les rivières, j'observe une forêt abîmée et inaccessible, des sources enfouies ou perdues, des sentiers sans repère... Pas question d'utiliser le mot déclin...

Un regard qui doit inévitablement rester positif, nous sommes chanceux, il reste encore le goudron sur nos routes...

■  
Stéphane Clarisse



## Òme d'ont sias-tu ?



*Dempuèi qualquas annadas, un fum de mond s'interessa a la genealogia. Coma las fedas a la sal, aquel mond se cara d'estre submergit dins l'ocean de sas originas de familha. Mai que mai aquela soscadissa dins los registres de l'ostal de comuna, los archius despartamentals (uèi tot aquò es numerisat) demanda fòrça temps, paciéncia, obstinacion e tanben bon astre. Mas perque tant de passion, d'afogament ?*

**E**n primèr, conèisser la seuna parentat, la seuna afiliacion e donc establir l'istòria de la seuna familha un còp èra, lo mai enrèire possible e ensajar de bastir un aubre genealogic que serà la fotografia d'aquela istòria e que pòt esser una vertadièra òbra d'art.

Mas tanben, per conèisser un pauc mièlh l'estatut familiar (celibat, maridatge, divòrci), religiós, social e mai politic d'aqueles aujòls (reires, devancièrs). Evidentament d'unes còps la suspresa es en camin : personatge istoric dins lo linhatge, aujòls victimas de la guèrra, de la pèsta, reires qu'an manjat la bòria, d'òl e tornar maridar...)

Un còp èra, a l'Edat Mejana aquel aubre èra ja utilizat per lo mond aisat per s'assegurar de la noblesa de sang d'una persona. E puèi belèu que serà de mai en mai entrepachós, e per que pas un vertadièr copacap de bastir son aubre, estant l'evolucion de la societat (familhas recompausadas, familhas mono parentals, PMA, GPA...).

D'autres encara mai curioses ensajan d'associar genealogia e patronimia. E aquí l'afar se complica per que las causas son pas totjorn aisidas mas çò qu'es segur es que los noms an una istòria, un istòria que pòt aver sa sorga dins l'etimologia mas tanben dins la toponimia o l'etiologia. Per d'unes es pas totjorn aisit de saupre s'es lo mot toponimic qu'a bailat lo patronim o l'invers. Vaquí qualques patronims que s'encontran sovent dins lo nòstre canton : **Fabre** eissit del mot occitan « fabre » lo que sap fargar e trempar lo fèrre.

**Felgerolles** eissit de l'occitan falguièras/falgairòla, luòc ont butan las falguièras/los feuses.

**Molines** eissit de « molinièr » escais-nom de l'òme que far viure lo molin.

**T**out d'abord, pour connaître ses origines familiales patronymiques, pour retrouver ses racines que l'on synthétisera par la mise en place d'un arbre généalogique (qui peut être une véritable œuvre d'art) qui sera la photographie de cette histoire.

Mais aussi pour découvrir les évolutions du statut familial (célibat, mariages, divorces), les évolutions religieuses, sociales, politiques de nos aïeux. Parfois en chemin, la surprise nous attend : personnage historique dans la lignée, aïeul victime de la guerre ou de la peste, aïeul qui a ruiné la famille, décès suivi d'un remariage...)

Il est à noter qu'au Moyen-âge, cet arbre généalogique était une référence pour les familles nobles; cela permettait de s'assurer de la noblesse de sang d'une personne. Aujourd'hui et encore plus demain il sera plus difficile à construire avec l'évolution rapide de la cellule familiale (familles recomposées, familles mono parentales, PMA, GPA...).

D'autres plus curieux essaient d'associer généalogie et patronymie s'appuyant sur l'étymologie voire la toponymie ou l'éthologie. Et là, parfois, l'affaire se complique parce que les choses ne sont pas si simples : parfois pénible de savoir si c'est la toponymie qui a donné le patronyme ou l'inverse. Voici quelques patronymes courants dans notre canton : **Fabre**, issu du mot occitan « fabre » celui qui sait forger et tremper le fer.

**Felgerolles**, issu de l'occitan « felguièra/falgairòla » lieu où poussent « las falguièras/ los felses » les fougères.

**Molines**, issu de « molinièr » homme qui s'occupe du moulin.



●●● **Combes** que troba son origina dins la toponimia galesa : un *comba es un valon sec*.

**Mazoyer** eissit de l'occitan « masurièr » ; a l'Edat Mejana, lo masurièr èra lo tenencièr d'una bòria que pagava cada annada lo cens al senhor ; **Serviere(s)** escais-nom de los que trabalhavan dins la selva (lo bosc), la silva en latin.

**Agulhon** eissit de l'occitan « agulhon », perga provesida d'un ponchon que los bovièrs utilisavan per far avançar los buòus jonches.

**Bastide** que troba son origina dins lo toponim occitan « bastida » qu'a' força evoluat : ostal fortificat a l'auba de l'Edat Mejana ; bastida designava una pichona vila a l'entorn del sègles XIII e XIV, puèi pus tard, al sègle XVIII, un ostal, una bòria soleta dins los campèstres

Pels patronims **Richard, Albaric, Folcher** cal anar cercar l'origina dins l'etimologia germanica.

E mai per disassociar dins una familha lo paire e lo filh qu'avián lo meteis pichon nom o per disassociar los vesins qu'avián lo meteis nom, un escais-nom èra necessit : Fabre lo vièlh, Fabre lo jove, Folcher de boreta, Pantel lo plumat... Alara a cadun de vosautres de se metre en recerca, de bastir son aubre genealogic. Per aquò far d'associacions, de professionals e internet son prestes a vos ajudar.

Aital coma Joan-Francès podrètz dire, fièr : « Ièu soi un Boreta ».

**Combes** trouve ses origines dans la toponymie « gauloise » ; une combe est un vallon sec.

**Mazoyer**, issu de l'occitan « masurièr » ; au moyen-âge le « masurièr », sorte de tenancier, payait chaque année le cens au seigneur. **Serviere(s)**, était le surnom de ceux qui travaillaient dans « la selva, lo bòsc », la forêt, la silva en latin.

**Agulhon**, issu de l'occitan « agulhon » une perche (munie d'un poinçon à l'extrémité la plus fine) que les bouviers utilisaient pour faire avancer les bœufs joints.

**Bastide**, qui trouve son origine dans le toponyme occitan « bastida » dont le sens a évolué au cours de l'histoire : maison fortifiée au début du moyen-âge ; petite ville du XIIIe et XIVe siècle, ferme isolée dans la campagne à partir du XVIIIe siècle.

Les patronymes **Richard, Albaric, Folcher** ont leur origine dans l'étymologie germanique.

Et l'affaire pouvait encore se compliquer : lorsque dans une même famille le père et le fils portaient le même prénom ou lorsque des voisins portaient le même nom ; le surnom était inévitable : Fabre le vieux, Fabre le jeune, Folcher de bourette, Pantel le chauve.

Vous le voyez rien n'est facile, mais que cela ne vous empêche pas de construire votre arbre généalogique. Pour vous aider, des associations, des professionnels et internet sont à votre écoute.

Alors un jour comme Jean François vous pourrez dire, fier « Je suis un Bourette ».

Alan Pantel

Alain Pantel



*Alea jacta est...*

## Les petites phrases qui ont changé l'histoire

**T**out le monde connaît, pour les avoir entendues ou lues quelque part, les phrases suivantes devenues mythiques :

- Œil pour œil, dent pour dent
- Alea jacta est
- Aimez-vous les uns les autres
- Plutôt tête bien faite que tête bien pleine
- Et pourtant elle tourne
- Enrichissez-vous
- Prolétaires de tous pays, unissez-vous !
- Du sang, de la peur et des larmes
- Je vous ai compris !
- On ne naît pas femme, on le devient
- Indignez-vous !

Mais qui sait exactement comment elles sont nées ? Dans quel contexte ? Qui étaient ceux qui les ont incarnées ? Comment elles se sont si fortement incrustées dans l'histoire à travers les différentes périodes ?

Certainement peu d'entre nous, car s'il n'y a pas de doute sur les origines, au premier siècle du premier millénaire de notre ère sur « alea jacta est » de Jules César ou sur l'injonction de Jésus Christ « aimez-vous les uns les autres », comment peut-on penser que « œil pour œil » ait pour origine la traduction d'un texte écrit sur une stèle babylonienne 1760 ans av. J.-C. et issue du code d'Hammourabi ?

Ainsi, pour les autres expressions, prononcées au fil du temps, on trouve des renseignements fort détaillés sur plusieurs pages, parfois plus d'une dizaine !

Cet ouvrage très riche en informations peut intéresser tous ceux qui prennent plaisir à l'histoire et plus particulièrement à celle vue par le petit bout de la lorgnette, celle qui se situe en dehors du domaine scolaire ou des sentiers battus.

Il a été écrit par Florence VIDAL, spécialiste de l'histoire de l'Italie et auteure de biographies d'Élisa BONAPARTE, Caroline MURAT, Amélie de BOURBON – SICILE.

Il est publié chez Pygmalion.

Étienne Passebois



Fraissinet de Lozère  
conseil municipal  
5 novembre 2015

Tous les conseillers sont présents sauf Régis Durand et Thierry Mazoyer qui sont excusés

(Thierry a donné son pouvoir à Dominique Molines)

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

#### • Commune Nouvelle

- Au 1er janvier, la fusion du SIVU et du CCAS entre les trois communes sera effective.

- Un vote commun des trois communes sera fait dès janvier sur la charte du PNC ainsi que le vote des subventions aux associations.

- Une lecture de la délibération sur la charte de la fusion des trois communes, proposée par Le Pont de Montvert, est lue. Quelques rectifications sont faites.

- Vote pour la commune nouvelle : 8 pour, 1 contre, 1 abstention

#### • PLU

- Approbation définitive du PLU : Vote à l'unanimité (10 votants)

- Instauration de droit de préemption urbain : Vote à l'unanimité (10 votants)

• Participation au déficit de la Communauté de communes pour 5 326,88 € : Vote à l'unanimité (10 votants)

#### • Communauté de communes

- Une délibération est prise pour fusionner les deux communautés de communes Sud Lozère, afin de créer

une seule Communauté de communes SUD LOZERE. Ce qui ferait un total de 30 sur 52 communes contre la proposition du préfet qui avait créé 2 communautés de communes distinctes sur le Sud Lozère.

#### • Points sur les travaux

- Le programme de voirie sur la route de Finialettes sera fait dans les prochaines semaines.

- Une étude plus poussée sur l'accessibilité mairie va être effectuée et sur la Brousse (changement du technicien du pôle ingénierie affecté à ces études).

- Signature de la vente du terrain à Guin Nathaël et Debière Camille.

#### • Contrat territorial

- Un rendez-vous est prévu le 4 décembre pour une étude d'aménagement du four et de la fontaine du Viala avec l'architecte du Parc des Cévennes.

#### • Question diverse

- Demande d'interdiction de stationner en face de la sortie de Plaisance en direction de Fraissinet. Une bande jaune interdisant le stationnement va être apposée à cet endroit.

CCAS  
Fraissinet de Lozère  
5 novembre 2015

Présents (9) :

Jean-Pierre Allier,  
Olivier Commandré, Paul Commandré, Ségolène Dubois, Cécile Duboscq, Christelle Folcher, Marie Lion, Dominique Molines. Absents : Marion Héraud, Jennifer Cézanne.  
Secrétaire de séance : Marie Lion

Au sujet de la fusion des communes en une commune nouvelle :

Le CCAS serait parmi les Iers dossiers mutualisés.

80 % des recettes du CCAS sont déjà en commun (bâtiment du Pont de Montvert).

#### Point sur les actions projetées :

Le colis de Noël

- paniers repas de Noël aux personnes de plus de 75 ans

- Environ 17 € pour un colis d'une personne seule, 30 € pour un couple

- Total : environ 11 personnes seules et 20 couples

- Choix d'ajouter cette année un calendrier (une ou deux faces, 6-12 photos anciennes et récentes,

toutes locales). Compris dans le budget voté en début d'année pour les colis.

Pâques de la commune :

- lundi 28/3/2016, à 11h : les cloches passent à Racoules

- affiche par Cécile

Accueil des nouveaux arrivants de la commune & vœux du maire !

- samedi 9/1/2016, à 15h

Après-midi crêpes-photos :

- dimanche 14/2/2016, à 15h  
- affiche par la cyberbase

Point sur les actions en place :

- télé-assistance aux personnes âgées : pas de demande, mais on maintient l'offre (33 €)

- aide aux études supérieures

- permis de conduire : idem (50 € par personne pour l'obtention du 1er permis de conduire)

- aide à partir en séjour de vacances (en lien avec Trait d'Union) : proposition d'augmenter la publicité des séjours Trait d'Union

- ADMR, ALAD, Présence rurale : demande de limitation de la concurrence actuelle, faite à Sophie Pantel, en attente

- absence d'arrêt du bibliobus sur la commune :

à travailler avec la commune nouvelle OU avec les associations locales (Amis du livre). Relancer la demande faite à Sophie Pantel.

(convocation en date du 7 : janvier 2016).

**Pont de Montvert  
Sud Mont Lozère  
conseil municipal  
14 janvier 2016**

*Présents : Jean-Paul VELAY, Michel RIOU, Thierry MAZOYER, Patrick BRUN, Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, François THYSS, Dominique MOLINES, Alain JAFFARD, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Christelle FOLCHER, BLACLARD Catherine, Yves Elie LAURENT, Stephan MAURIN, Albert DOUCHY, Daniel MOLINES, Yves SERVIÈRE, Gillian MCHUGO, Michèle BUISSON, Gilbert ROURE, François BEGON, Yves COMMANDRE, Marie LION, Jean-Pierre ALLIER, Paul COMMANDRE*  
*Absents : Regis DURAND, excusé*  
*Représentés : Nils BJORN-SON LANGEN, représenté par Jean-Pierre ALLIER, excusé.*  
*Matthias CORNEVAUX, représenté par Jean-Paul VELAY, excusé.*  
*Secrétaire de séance : Jean-Paul VELAY.*

**Élections :**  
 Alain Jaffard, maire de la « commune siège », ouvre la séance par quelques mots de bienvenue. Il est procédé à l'appel des membres des trois conseils municipaux.  
 Michel Riou, doyen de l'assemblée se charge de l'organisation de l'élection, à bulletin secret, du maire de la commune nouvelle. Alain Jaffard présente sa candidature.  
 Résultats du vote : Nombre de votants : 28. Nombre

de bulletins : 28. Bulletins blancs : 3.  
 Alain Jaffard : 22 voix  
 Gilbert Roure : 1 voix  
 Stéphan Maurin : 1 voix  
 Jean-Paul Velay : 1 voix  
 Alain Jaffard est proclamé élu et installé dans ses fonctions.  
 Après des remerciements pour la confiance qui vient de lui être accordée par ce nouveau conseil municipal, il prend en charge l'élection des adjoints. Il propose la nomination de 7 adjoints sur 8 possibles au niveau de la commune nouvelle. Le vote aura lieu à bulletin secret.  
 Alain Jaffard fait la proposition de maintenir les maires délégués et les adjoints délégués des communes historiques. Il rappelle la nécessité d'établir un ordre du tableau pour désigner les représentants de la commune nouvelle Pont de Montvert-Sud Mont Lozère.  
 Résultats du vote pour les candidats, qui se sont présentés dans l'ordre suivant :  
 Nombre de votants : 28.  
 Nombre de bulletins : 28.  
 Bulletins blancs : 2. Bulletins nuls : 1.  
 Jean-Pierre Allier : 25 voix  
 Jean-Paul Velay : 25 voix  
 François Folcher : 25 voix  
 Dominique Molines : 25 voix  
 Michel Riou : 25 voix  
 Stéphan Maurin : 25 voix  
 Yves Commandré : 25 voix  
 Les adjoints sont proclamés élus et installés dans leur fonction.  
 Indemnités : Le conseil municipal est chargé de fixer les indemnités des élus. Il est entendu que les élus qui sont à la fois maire ou adjoint de la commune nouvelle et des communes déléguées ne peuvent cumuler les indemnités des deux fonctions. Il est décidé à

l'unanimité que les maires délégués et adjoints délégués continueront à percevoir le même montant d'indemnités que celui perçu antérieurement. Le maire de la commune nouvelle recevra lui l'indemnité statutaire et imposée par la loi pour les communes de 500 à 1000 habitants. Le montant des indemnités et les modalités d'attributions est défini dans les documents annexés à ce CR.  
 CCAS : Il est décidé, à l'unanimité, de ne pas maintenir l'existence des CCAS, mais de créer une commission municipale et extramunicipale pour gérer les affaires sociales, avec insertion d'une ligne budgétaire. (Voir document annexé à ce CR).  
**Commissions municipales :**  
 Un conseiller municipal, Yves Servièrre, demande à ne pas faire partie des délégations. Il précise qu'il ne se retire pas du conseil municipal, mais qu'il souhaite se mettre en retrait des activités qui lui étaient confiées jusqu'à présent.  
 Résultats des désignations des délégués à voir dans les documents annexés à ce CR.  
 Délégations et représentations :  
 SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère : Monsieur Jean-Pierre ALLIER, Monsieur Jean-Paul VELAY, Monsieur Alain Jaffard.  
 ASA DFCI : délégués titulaires : Thierry MAZOYER, Patrick BRUN, Daniel MOLINES  
 Délégués suppléants : Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, François FOLCHER.  
 SDEE : délégués titulaires :

Nils BJORN-SON LANGEN, François FOLCHER  
 Délégué suppléant : Jean-Paul VELAY.  
 AGEDI : Alain JAFFARD.  
 SICTOM, délégués titulaires : François BEGON, François FOLCHER  
 Délégués suppléants : Michel RIOU, Gilles CHABALIER.  
 CNAS : Michèle BUISSON et Jean-Paul VELAY.  
 PAYS CEVENNES, délégué titulaire : Jean-Paul VELAY  
 Délégué suppléant : Jean-Pierre ALLIER.  
 L'ÉCOLE DE MUSIQUE, délégués titulaires : Stephan MAURIN, Gilly MC HUGO, Jean-Pierre ALLIER, Alain JAFFARD  
 Délégués suppléants : Michel RIOU, Gilles CHABALIER, Françoise THYSS, Christelle FOLCHER.  
 Les SAGES :  
 SAGE Ardèche : Alain JAFFARD  
 SAGE Tarn Amont : Jean-Pierre ALLIER et Alain JAFFARD  
 SAGE Cèze : Matthias CORNEVAUX.  
 VENT DES BANCELS : Michel RIOU, Stephan MAURIN, Jean-Pierre ALLIER, Marie LION, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY.  
 CORRESPONDANTS DEFENSE : Frédéric FOLCHER et Thierry MAZOYER.  
 Conventions : Le Conseil municipal autorise le maire à signer une convention pour la dématérialisation des pro-

cédures administratives avec l'État (convention@CTES). Le Conseil municipal autorise le maire à signer un avenant à la convention d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement (SATESE).

Déneigement : Alain Jaffard propose de créer un groupe de travail pour réfléchir à la mutualisation des moyens en matière de déneigement et à une organisation qui permette de mieux satisfaire les administrés. Une discussion s'engage pour relever surtout les problèmes de dysfonctionnement. Il semble difficile de modifier l'organisation pour la période hivernale actuelle, sauf pour des cas très ponctuels. Une réflexion sera engagée dans les mois qui viennent pour mettre en place une nouvelle organisation pour la saison prochaine. Une convention est établie pour engager Jean-Pierre Bert comme prestataire de service pour des opérations temporaires de déneigement, cela afin de remplacer un agent titulaire actuellement en arrêt de travail. (Voir document annexé à ce CR).

Charte PNC : Alain Jaffard résume la situation actuelle : 2 communes sur les 3 se sont prononcées contre la charte. En cause, essentiellement, pour ces deux communes, la dispersion des moyens humains loin de notre territoire et la question des personnels, non conforme aux objectifs que nous avons envisagés. Ce traitement malhonnête de notre territoire a conduit les conseils municipaux des deux communes contestataires, mécontents de ne pouvoir se faire entendre, à marquer leur opposition par ce vote négatif.

La situation nouvelle :

Un dialogue plus clair de la part de la direction de l'établissement public. Le maintien et la volonté affirmée de travailler sur le devenir de l'écomusée du Mont Lozère. Les enjeux en terme d'appui du Parc sur l'aménagement des villages (signalétique...). Autant de paramètres qui montrent que les relations se sont améliorées.

Une remarque sur l'écomusée : Un groupe de travail efficace qui s'est déjà réuni quatre fois et qui est en mesure de présenter un cahier des charges préparatoire au montage d'un dossier financier pour faire évoluer, modifier... le musée actuel.

Jean-Pierre Allier explicite la position de la commune de Fraissinet de Lozère qui a demandé que cette question soit mise à l'ordre du jour. Nous avons été solidaires des deux autres communes pour dénoncer la délocalisation des personnels vers Génolhac et l'attitude intolérable du Directeur et du Président du PNC il y a deux ans. Mais nous avons jugé que les 10 points de la charte étaient intéressants et que nous aurions plus de poids pour défendre les agriculteurs en zone cœur en adhérant à la Charte. Mon élection à la vice présidence et celle de Henri Couderc à la présidence du PNC ont marqué un tournant, en exigeant la nomination d'une directrice, critique sur le management antérieur et en imposant une écoute des communes non signataires. Aujourd'hui, nous pensons que l'on ne peut priver plus longtemps les agriculteurs, les associations, les professionnels du tourisme et notre commune nouvelle des subventions et aides du PNC qu'ils pourraient avoir

en cas d'adhésion.

Vote sur l'adhésion à la charte :

26 voix exprimées : 21 voix pour l'adhésion, 1 voix contre, 5 abstentions.

Séance levée à 23 h 45.



Maire : *LECAT Camille*

Secrétaire de séance : *NUNGE Véronique*

Présents :

*Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Camille LECAT, Emilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE, Hervé PEL-LECUER, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Miriam ROESSEL*

Représentés : *Josette ROUX par Loïc JEANJEAN*

Absents : *Frédéric NADLER*

• Approbation du compte-rendu du conseil du 25 juillet 2015

#### • Informations diverses

**Maison Rouverand** : lancement de la consultation aux entreprises ; la date limite de réception des offres est fixée au mardi 24 novembre 2015, 14 h 00.

La commission M.A.P.A se réunit le jeudi 26 novembre, 9 h 00, en présence de Y. Garrigues, maître d'œuvre.

**Comité syndical du Syndicat Mixte de la Ligne Verte des Cévennes** du 19 octobre dernier où était présent Loïc Jeanjean.

Ont été abordés les points suivants :

- Plan de financement : le coût est estimé à 4,6 M € avec une aide du Département de 26 % et de la Région à 26 %.

- Estimation des risques sur le parcours

■ - La commune de Cassagnas envisage son retrait du Syndicat.

#### Reversement d'une partie des amendes de police 2014 sur année 2013 :

a été attribuée à la commune 3 921.17 € pour la rénovation de parapets (base subventionnable : 12 285.50 € HT). Les travaux n'ont pas été budgétisés dans le B.P. 2015 ; le conseil échange sur la capacité financière de la commune de maintenir ou non cette opération d'aménagement.

#### Reversement d'une partie des amendes de police 2015 sur année 2014 :

un dossier d'aide financière a été déposé auprès de l'Agence Lozère Ingénierie pour le projet d'aménagement suivant : pose d'un garde-corps sur le mur de soutènement de la voie d'accès à la mairie ; le devis est de 9 460.00 € HT.

#### Révision des listes électorales 2015

la Sous-Préfecture a désigné un nouveau délégué de l'administration : Mme Janine GIROD (ép. BRASSEUR).

Les élections régionales se dérouleront les dimanches 6 et 12 décembre prochain.

#### Contrat territorial :

le maire informe des arbitrages lors la réunion de négociation du 30 octobre dernier ; l'enveloppe réservée au territoire Des Cévennes au Mont Lozère est de 547 409 € (Vialas non

inclus)- de cette enveloppe, 62 000.00 € sont réservés aux projets de St Andéol soit 11 %.

Les projets ayant reçu un avis favorable de l'Assemblée Départementale sont les suivants :

- Réhabilitation de la maison Rouverand – 10 000.00 € - taux : 5 %

- Programme voirie 2016 – 14 000.00 € - taux : 40 %

- Programme voirie 2017 – 14 000.00 € - taux : 40 %

- Création d'un dispositif d'assainissement à Lézinière et L'Espinasse (phase 1) – 2 000.00 € - 20 %

- Travaux afin d'assurer la disponibilité de la ressource en eau potable à L'Espinasse – 3 000.00 € - 30 %

- Enfouissement des réseaux secs dans les hameaux de Lézinière et de L'Espinasse – 4000.00 € - 40 %

- Aménagement de village de L'Espinasse – 15 000 € - 30 %

Le conseil regrette que l'ensemble des projets relatifs à l'A.E.P et à l'assainissement n'ait pas reçu un avis favorable; cela contraindra la commune à recourir à un emprunt plus important que prévu.

**A.E.P – régularisation administrative des captages :** Pierre-Emmanuel Dautry, délégué A.E.P, propose d'adresser un courrier R.A.R. aux propriétaires des parcelles où sont situés les captages de Cabanis-Poussiels et du Cros afin que la commune puisse en faire l'acquisition à l'amiable.

#### Travaux de génie civil Lézinière / Espinasse :

Programmation des travaux :  
- Hameau de Lézinière, accessibilité mairie – temple : travaux en cours

- Hameau de L'Espinasse, réseaux secs – humides : novembre – décembre 2015

- Hameau de Lézinière, réseaux secs - humides : Janvier 2016

Plan de financement :

• Réseaux secs : 25 846.70 € (dont fonds de concours SDEE de 17 469.70 € + ORANGE 3 242 €)

- Subvention contrat territorial = 4 000.00 €

- Autofinancement commune : 21 846.70 €

• Accessibilité mairie/ temple : 56 887.20 €

- Subvention Département + Etat = 26 331.15

- Autofinancement commune : 30 556.05 €

• Réseaux humides (AEP + Assainissement) : 93 547.60 €

- Subvention Contrat territorial : 5 000.00 €

- Autofinancement et/ou Emprunt à contracter par la commune : 88 547.60 €

- Le S.D.E.E. prend en charge une partie des travaux d'enfouissement des réseaux secs; un fonds de concours est demandé à la commune selon le plan de financement suivant **tab1.** :

Adopté à l'unanimité de membres présents.

- ORANGE prend en charge une partie des travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques; le reste à charge pour la commune est de 3 242.00 €; adopté à l'unanimité des membres présents.

**tab1.**

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS Lézinière	39 100.44 €	Participation du SDEE	28 516.74 €
		Fonds de concours de la commune (devis HT des travaux – 11 x 2000€)	10 583.70 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 100.44 €</b>	<b>Total</b>	<b>39 100.44 €</b>
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil Lézinière	20 658.00 €	Participation du SDEE	13 772.00 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	6 886.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 658.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 658.00 €</b>

#### Volet agricole :

• Clède tour Cléonis : opérationnelle pour séchage des châtaignes. Une convention de prêt à usage permet une mise à disposition du bâtiment aux castanéiculteurs.

• Projet de création d'un atelier chèvres – troupeau communal : un questionnaire a été adressé aux habitants pour consultation; pour les propriétaires, leur est proposé de mettre à disposition leurs terrains pour pacage ou pâturage.

• Débardage et projet accès verger Espinasse : nettoyage réalisé par les Contrats Verts. Le conseil échange sur le tracé d'une piste permettant l'accès à la châtaigneraie et sur la nécessaire adéquation de ce tracé avec le tracé du sentier d'interprétation et de découverte de la châtaigneraie mis en œuvre par l'association Epi de Mains, en partenariat avec le P.N.C. et la commune.

**Bilan chantier international avec Solidarité Jeunesse :** une intervenante du réseau propose de présenter le bilan 2015 lors d'un prochain conseil municipal.

**Projet de création de la commune nouvelle :** un conseil municipal est programmé le samedi 21 novembre prochain à 9 h 00 et à 11 h 00 pour la commune de St Frézal de Ventalon; les deux conseils délibéreront sur :

- le projet de commune nouvelle par regroupement des deux communes au 1er janvier 2016;

- la charte de la commune nouvelle;

- le nom de la commune nouvelle : concernant le choix du nom, les habitants de deux communes ont été conviés, par courrier et par mail, à participer à un sondage dans lequel leur ont été proposés 5 noms de communes ainsi que la possibilité de suggérer un nom. Les élus procéderont la semaine prochaine au dépouillement et, en fonction des résultats, détermineront le nom de la commune nouvelle.

Les élus ont rencontré le personnel communal (technique, école, administratif) mercredi dernier en mairie de Saint Frézal afin d'échanger sur les changements inhérents à la création de la commune nouvelle.

Départ de Daniel MATHIEU

**C.U.M.A. du Ventalon :** La Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (C.U.M.A) du Ventalon a pour projet l'acquisition d'une minipelle. Son coût est estimé à 35 000 € HT. La commune souhaite adhérer à la section minipelle de la C.U.M.A. du Ventalon afin de l'utiliser pour des travaux d'entretien de son foncier agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adhérer à la C.U.M.A. du Ventalon, section minipelle; d'y souscrire des parts sociales pour un montant maximum de 3 500.00 €; de s'engager à utiliser le matériel pour une durée de 300 heures par an et durant 5 ans.

Le maire informe le conseil que l'épisode cévenol du 14 au 16 novembre 2014 a causé des dégâts sur des équipements communaux non assurables et en particulier au Pont de Vitarnes; un devis a été effectué; le coût total de l'opération de réparation à l'identique s'élève à 4 888.00 € HT;

L'État a ouvert des crédits au titre du « Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles » afin d'aider financièrement les communes touchées par l'épisode climatique survenu les 12 et 13 septembre derniers.

Le dossier de demande doit être transmis à l'État au plus tard le 12 novembre 2015.

Le maire présente au conseil le plan de financement **tab2.** : Oui l'exposé du maire, le conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire :

- à procéder aux travaux de réparation des équipements communaux touchés par l'épisode climatique du 14 au 16 novembre 2014
- autorise le maire à déposer un dossier de financement au titre du « Fonds de solidarité en faveur des collecti-

vités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles » auprès de l'État.

Le maire informe également qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été effectuée auprès de la Préfecture le 15 septembre 2015.

**Intempéries 2014** : concernant les travaux non effectués, le conseil propose de consulter a minima 3 entreprises pour devis.

Le maire rappelle la délibération DE\_2015\_037 ayant pour objet la signature de la convention de partenariat avec l'association des A.B.P.S. dans le cadre du C.Q.P. pierre sèche niveau II et présente deux factures du Relais de l'Espinassat relatives aux repas des stagiaires et du formateur C.Q.P. durant les deux sessions de formation – du 07 au 11 septembre 2015 pour un montant TTC de 450.00 € et du 19 au 30 octobre 2015 pour un montant TTC de 449.96 €.

Mme Véronique NUNGE et M. Camille LECAT ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil valide ces deux factures et autorise le maire à procéder à leur paiement pour un montant total de 899.96 € TTC.

Le maire informe le conseil qu'un enfant domicilié sur la commune est scolarisé à l'école primaire du Collet-de-Dèze.

La mairie du Collet de Dèze a fait parvenir un état détaillé des charges liées au fonctionnement de l'école primaire des Abrits et sollicite de la commune de St Andéol une participation aux charges scolaires pour l'année 2014-2015 de 1 060.35 €.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à verser une participation aux charges scolaires de l'école primaire du Collet de Dèze d'un montant de 1 060.35 € pour l'inscription d'un enfant domicilié sur la commune.

**Avis sur les nouveaux périmètres de la future Communauté de communes** : le Préfet de Lozère a présenté le 09 octobre dernier le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) de la Lozère; concernant le Sud Lozère, le Schéma prévoit la création de deux EPCI :

- l'un comprenant les C. C. Cévennes Mont Lozère, Vallée Longue Calbertois en Cévennes, Cévennes des Hauts Gardons
- l'autre regroupant les C. C. Vallée de la Jonte, Gorges du Tarn et Grands Causses et Florac- Sud Lozère.

Communes, EPCI, syndicats ont jusqu'au 12 décembre 2015 pour présenter leur avis au Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 8 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, décide de ne pas valider la proposition du S.D.C.I, formule le souhait d'adhérer à une structure territoriale rayonnant autour du pôle de Florac et demande que la proposition du schéma départemental de coopération intercommunale puisse être amendée afin qu'un nouveau schéma

soit proposé et que la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère soit intégrée dans un nouvel ensemble autour de la Communauté de communes de Florac Sud Lozère.

**Modification des statuts de la C.C.C.M.L.** suite à l'extension du périmètre communautaire par l'adhésion de VIALAS au 1er janvier 2016 : adopté à l'unanimité des membres.

**Répartition des sièges au sein de la C.C.C.M.L.** : le maire rappelle que la répartition actuelle des sièges au sein de la C.C.C.M.L, préalable à l'entrée de Vialas, repose sur l'accord local suivant :

- les modes de calcul imposés par la loi et fixés par le tableau, à savoir 16 sièges pour les communautés de communes de moins de 3 500 habitants, la Communauté de communes disposant au maximum de 4 sièges supplémentaires qu'il n'est pas obligatoire de répartir
- de la prise en compte du critère « population ».

Soit une attribution des sièges par communes comme suit :

- 4 sièges pour la commune du Pont de Montvert
  - 4 sièges pour la commune de Fraissinet de Lozère
  - 3 sièges pour la commune de Saint Frézal de Ventalon
  - 3 sièges pour la commune de Saint Maurice de Ventalon
  - 3 sièges pour la commune de Saint Andéol de Clerguemort
- Au vu de l'adhésion de la commune de Vialas au 1er janvier 2016, le maire propose d'établir la répartition des sièges au sein de la C.C.C.M.L. par l'accord local suivant : **tab3.** :

Approuvé à l'unanimité.

**tab2.** :

	Taux	Coût des travaux HT	
		13720.00 € HT	Financement
ETAT (fonds de solidarité)	80 %	10 976.00 €	
Autofinancement communal	20 %	2 744.00 €	
TOTAL	100 %	13 200.00 €	

tab3. :

COMMUNES	Nombre hab. au 01/01/15	Nombre de sièges
VIALAS	440	6
LE PONT DE MONTVERT	287	4
FRAISSINET DE LOZERE	230	3
ST FREZAL DE VENTALON	151	2
ST ANDEOL DE CLERGUEMORT	106	2
ST MAURICE DE VENTALON	73	1
<b>TOTAL</b>	<b>1 287</b>	<b>18</b>

Fonds de concours à la C.C.C.M.L. de 19 654.41 € pour couvrir le déficit prévisionnel à répartir au prorata de la population entre les 5 communes membres soit 2 464.47 € pour St Andéol. Approuvé par le conseil municipal à 8 VOIX POUR, 1 ABSTENTION.

Délégation de la compétence Gouvernance des Bassins Versants (SMAGE des Gardons) à la C.C.C.M.L. : report au conseil du 12/12/15

Modalités d'application de la réglementation du cœur du P.N.C. : avis de la commune sur les modifications apportées par le P.N.C. : approuvé à l'unanimité.

Indemnité de conseil de 274.13 € brut allouée au comptable du Trésor, Mme M-P GALLAS : approuvé à l'unanimité.

Lecture est faite de trois courriers reçus en mairie :

- L'un de Mme PETIT Eliane sur le regroupement des deux communes en une commune nouvelle

- L'un de Mme ROUX Josette sur la surpopulation des sangliers. La possibilité de demander des battues administratives et des tirs d'été est évoquée.

- L'un de M. CLARISSE Stéphane sur l'entretien de pistes et VC.



Maire : LECAT Camille  
Secrétaire de séance :  
MERMET-BOUVIER Emilie  
Présents :

Jean-Claude DAUTRY,  
Pierre-Emmanuel DAUTRY,  
Loïc JEANJEAN, Camille LECAT,  
Daniel MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER,  
Miriam ROESSEL,  
Hervé PELLECUER,

Représentés : Véronique NUNGE par Josette ROUX par Loïc JEANJEAN

Absents : Frédéric NADLER  
Invités : Alain VENTURA, maire,  
Jacques HUGON, 1er adjoint et Anne-Marie DIDIER,  
conseillère municipale de la commune de Saint Frézal de Ventalon.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

**Contrat territorial 2015-2017** : le maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2015-2017.

Cette démarche initiée début 2015 s'est achevée par une réunion de priorisation à l'échelle du territoire de la Communauté de communes permettant d'établir les projets prioritaires et une réunion négociation entre les différents élus locaux du territoire et la Présidente du Département permettant de finaliser une proposition de contrat comprenant notamment :

- la liste des projets retenus au contrat parmi les projets prioritaires par le territoire.

- la liste des projets mis en liste d'attente (non retenus au contrat mais qui pourront y être intégrés en cas d'avenants)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de contrat territorial qui sera annexé à la délibération et autorise le maire à signer tout document nécessaire.

**Création de la commune nouvelle de VENTALON EN CÉVENNES** par regroupement des communes de Saint Andéol de Clergue-mort et de Saint Frézal de Ventalon :

• Rappel chronologique :

- sur l'information et l'échange avec les habitants sur le projet de création de la commune nouvelle : tenue de deux réunions publiques, le 19 septembre 2015 à St Frézal de Ventalon et le 30 septembre 2015 à Saint Andéol de Clergue-mort.

- sur le choix du nom de la commune nouvelle VENTALON en CÉVENNES : 184 habitants (54 St Andéol – 130 St Frézal) ont répondu au sondage sur le choix de nom de la commune nouvelle.

• 27.2 % ont choisi VENTALON

• 16.3 % SAINTS FREZAL ET ANDEOL

• 9.8 % FREZAL ET ANDEOL

• 8.7 % FREZAL DE CLERGUEMORT

• 6.5 % ANDEOL DE VENTALON

• Occurrences du nom VENTALON : 51 %

• Occurrences du nom FREZAL : 48 %

• Occurrences du nom ANDEOL : 42 %

• Occurrences du nom SAINTS : 30 %

• Occurrences du nom CLERGUEMORT : 15 %

• Occurrence du nom ESPINAS : 4 %

• Occurrences du nom CÉVENNES : 2 %

Au regard des résultats du sondage, les élus des deux communes, réunis le vendredi 20 novembre, décident de choisir VENTALON EN CÉVENNES comme nom de la commune nouvelle.

Lecture est faite du projet de délibération; le conseil délibère à bulletin secret :

Création de la commune nouvelle de VENTALON EN CÉVENNES par regroupement des communes de Saint Andéol de Clergue-mort et de Saint Frézal de Ventalon : Vu la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui a fixé une formule rénovée de groupements de communes codifiée aux articles L2113-1 à L2113-22 du code général des collectivités territoriales; Vu le décret n° 2012-24 du 30 Janvier 2012 relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions de la loi susvisée; Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes qui a modifié le code général des collectivités territoriales; Considéré

rant la volonté des communes de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et SAINT FREZAL DE VENTALON de se regrouper en une commune nouvelle; Considérant que le terme Ventalon, a une très vieille racine pré-indo-européenne qui signifie hauteur, montagne. (-V -- N, thème ViN-t -, hauteur.) et que c'est donc un terme oronymique; Considérant que le Ventalon est le massif qui s'étend du Col de Chalsio au Col de Bannette, formant la limite de partage des eaux entre le bassin versant du Gardon (Côté St-Frézal de Ventalon, St-Andéol de Clerguemort) et celui du Luech (Côté Vialas/St-Maurice de Ventalon) avec deux sommets culminant à 1110 et 1128 m; Considérant que suivant les résultats du sondage réalisé auprès de la population des deux communes, c'est le toponyme de VENTALON qui est le meilleur trait d'union entre SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et SAINT FREZAL DE VENTALON; Considérant que l'apposition EN CÉVENNES constitue une identité forte pour notre territoire qui permet de le distinguer; Considérant que le nom de VENTALON EN CÉVENNES est donc le terme approprié pour baptiser la commune nouvelle; Considérant que la population totale regroupée s'élèvera à 257 habitants, soit la somme des populations des deux communes fondatrices : 106 habitants pour SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et 151 habitants pour SAINT FREZAL DE VENTALON (population INSEE), que ce chiffre sera réactualisé au 01 Janvier 2016 date de création de la commune nouvelle; Considérant que le conseil municipal de la commune nouvelle sera composé de l'ensemble

des membres des conseils municipaux des communes fondatrices à ce jour soit 22 conseillers (11 pour SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et 11 pour SAINT FREZAL DE VENTALON), à compter du 01 Janvier 2016, date de création de la commune nouvelle; Considérant que les communes fondatrices de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et SAINT FREZAL DE VENTALON deviennent respectivement des communes déléguées à cette même date, chaque commune déléguée conservera son nom et ses limites territoriales; Considérant la Charte de la commune nouvelle VENTALON EN CÉVENNES annexée à la présente délibération qui définit la façon dont les 2 communes fusionnées entendent voir fonctionner la nouvelle collectivité; Considérant que le chef-lieu d'une commune ne doit pas être un « chef-territoire », et que suivant cette logique, le chef-lieu doit être un lieu-dit (bourg, village, hameau, mas...) et non l'ensemble du territoire d'une des deux communes fondatrices; Considérant que les deux communes fondatrices entendent créer une commune nouvelle sans que le territoire de l'une ou de l'autre puisse être considéré comme prééminent par rapport à l'autre; Considérant que les deux communes fondatrices ont une structure d'habitat dispersé sans bourg-centre, donc sans homonymie possible entre le nom du bourg-centre et le nom de la commune où se trouve le bourg-centre; Considérant que le chef-lieu peut être distinct du lieu où se situe la mairie, comme cela est le cas actuellement à SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT, où la mairie se situe

à Lézinié (Le Temple) et le chef-lieu à Saint-Andéol (L'Eglise); Considérant que la commune nouvelle est propriétaire de foncier bâti et non bâti au lieu-dit L'ESPINAS; Considérant que le choix d'un chef-lieu à L'ESPINAS, lieu également accessible pour tous, symbolise la volonté de créer un projet fédérateur dans lequel se retrouveront les deux communes fondatrices; Considérant les deux réunions publiques organisées sur Saint-Frézal de Ventalon et Saint-Andéol de Clerguemort, auxquelles a assisté un nombre significatif d'habitants, et la forte participation au sondage sur le choix du nom (184 réponses); Considérant l'écho positif ressenti auprès de la population par les élus des deux communes quant au projet de fusion. Ces points étant exposés, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer, à bulletin secret; Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention : DÉCIDE de créer une commune nouvelle, portant le nom de VENTALON EN CÉVENNES, issue du regroupement des communes de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et SAINT FREZAL DE VENTALON; INDIQUE que la population totale regroupée sera de 257 habitants; DÉCIDE que le chef-lieu de la commune VENTALON EN CÉVENNES est fixé au lieu-dit L'ESPINAS; DÉCIDE que les communes fondatrices de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et SAINT FREZAL DE VENTALON deviennent respectivement des communes déléguées à cette même date, chaque commune déléguée conservera son nom et ses limites territoriales; DÉCIDE que deux

mairies annexes sont créées, au GERIPON pour la commune déléguée de SAINT FREZAL DE VENTALON, et à LEZINIER pour la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT; DÉCIDE que tant qu'il n'y aura pas eu d'installation effective du siège de la mairie au chef-lieu de L'ESPINAS, le bureau administratif de la commune nouvelle sera situé à la mairie annexe du GERIPON; DÉCIDE que le conseil municipal de la commune nouvelle VENTALON EN CÉVENNES sera composé de l'ensemble des conseillers municipaux des communes fondatrices, soit 22 conseillers; DÉCIDE que la commune de VENTALON EN CÉVENNES se substitue aux communes historiques pour toutes les délibérations et les actes, ainsi que pour l'ensemble des biens, droits et obligations des deux communes historiques et que tous les personnels municipaux des communes fondatrices sont rattachés à la commune nouvelle; DÉCIDE que la commune nouvelle comportera les budgets annexes suivants : budget AEP, budget Caisse des écoles; DÉCIDE de confier la gestion des budgets à la trésorerie du COLLET DE DEZE; DEMANDE à M. le Préfet de Lozère de prendre un arrêté de création de la commune nouvelle VENTALON EN CÉVENNES au 01 Janvier 2016; AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte annexée à la présente délibération; DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

La séance est levée à 10 h 30.



**Conseil  
communautaire du  
22 octobre 2015**

*Titulaires présents :*

**Fraissinet de Lozère:**  
Jean Pierre ALLIER; Yves  
COMMANDRÉ

**Le Pont de Montvert :**  
Alain JAFFARD; François  
FOLCHER; Frédéric FOL-  
CHER; Stéphan MAURIN  
**St Andéol de Clerguemort :**  
Camille LECAT; Jean  
Claude DAUTRY; Véro-  
nique NUNGE

**St Frézal de Ventalon :**  
Alain VENTURA; Jacques  
HUGON;

**St Maurice de Ventalon :**  
Jean Paul VELAY; Michel  
RIOU

*Titulaire absent ayant donné  
procuration :* Murielle DE  
GAUDEMONT-LANDAIS a  
donné procuration à Alain  
VENTURA; Matthias COR-  
NEVAUX a donné procura-  
tion à Jean Paul VELAY

*Excusés :* Gilbert ROURE;  
Dominique MOLINES

*Autres personnes présentes  
à la réunion :* Mme et Mrs  
les conseillers municipaux  
de Vialas

En préambule à la séance, René CAUSSE, Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du Mont Lozère (SMAML) et Cécile ROCHE, chargée de mission ont présenté l'appel à projets « Pôle Pleine Nature Massif Central » pour le secteur Mont Lozère.

Cette candidature « Pôle Pleine Nature » est à l'étude depuis un an et demi. Sur une quinzaine de territoires candidats, parmi lesquels les six régions du Massif

Central, dont le Langue-  
doc Roussillon, seulement  
huit seront retenus. Le dé-  
pôt complet du dossier est  
prévu pour septembre 2016.  
L'objectif est de structurer  
et harmoniser les activités  
dans un rayon de 30 km au-  
tour du Mont Lozère et ain-  
si, proposer une meilleure  
lisibilité de l'offre et des  
professionnels. Cet appel  
à projets a également pour  
ambition de porter une  
vision stratégique à long  
terme (20 ans) du déve-  
loppement économique et  
culturel du territoire et en  
être le levier grâce aux fi-  
nancements obtenus.

Jusqu'au mois de janvier  
2016, un diagnostic du  
territoire sera élaboré en  
concertation avec les diffé-  
rents acteurs socioprofes-  
sionnels, culturels, associa-  
tifs et résidents permanents  
et temporaires. À cet effet,  
le SMAML propose aux  
EPCI d'être une fonction  
de support à l'animation  
par une mise à disposi-  
tion de personnel. Enfin,  
ce diagnostic permettra de  
proposer et organiser un  
plan d'action pour les cinq  
prochaines années.

En tout état de cause, dans  
l'hypothèse où le dossier ne  
serait pas retenu, le travail  
accompli permettra d'en-  
visager différents plans  
d'action pour l'avenir.

Jean Paul VELAY a été nom-  
mé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la  
séance, déclare que le quorum  
est atteint, que le conseil peut  
valablement délibérer.

Approbation des comptes  
rendus des 23 juillet et 24 sep-  
tembre 2015

Les comptes rendus sont  
adoptés à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

Le Président propose à l'as-  
semblée d'ajouter les points  
n° 10 et 11 à l'ordre du jour  
de la présente séance :

- Syndicat d'Aménagement  
et de gestion de l'eau
- Factures du Relais de l'Es-  
pinas

Accepté à l'unanimité

**1. Pôle Pleine Nature :  
convention – rapporteur  
Jean Pierre ALLIER**

Le président informe l'as-  
semblée que, dans le cadre  
de la mise en œuvre de la  
candidature à l'appel à projets  
« Pôle Pleine Nature – Mont  
Lozère » le Syndicat Mixte  
pour l'aménagement du Mont  
Lozère sollicite la Commu-  
nauté de communes pour une  
mise à disposition de person-  
nel. L'agent sera « fonction  
support à l'animation » à rai-  
son de 7 % de son temps de  
travail pour une durée de 10  
mois à compter du 1er no-  
vembre 2015.

Il convient que le conseil  
communautaire se prononce  
pour une convention de mise  
à disposition selon les moda-  
lités énoncées ci-avant, pré-  
cision faite que les rembour-  
sements de frais (salaires +  
charges) seront effectués au  
temps réellement travaillé  
pour le Syndicat Mixte  
d'aménagement du Mont  
Lozère, à la fin de la mise à  
disposition.

**15 VOIX POUR, ADOPTÉ  
À L'UNANIMITÉ**

**2. Calendrier 2016 des réu-  
nions des conseils commu-  
nautaires et bureaux, (voir  
ci-dessous tab1.) – rappor-  
teur Jean Pierre ALLIER**

Le Président rappelle qu'il  
est nécessaire d'organi-  
ser au mieux les séances  
de conseil communau-  
taire pour l'année à venir.  
À cet effet, un calendrier dé-  
taillant les dates et lieux de  
séance est proposé à l'assem-  
blée. De plus, au 1er janvier  
2016, la commune de Vialas,  
que nous accueillons très ami-  
calement, sera adhérente de la  
Communauté de communes  
Des Cévennes au Mont Lo-  
zère. Pour marquer cet évé-  
nement fort et notre soutien  
à cette démarche, le premier  
conseil communautaire de  
l'année 2016 se déroulera  
sur cette commune.

**tab1.**

Mois / Horaire	REUNION BUREAU		CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
	17h00 au bureau de la C.C.		20h00	lieux
Janvier	mercredi 05 janvier		Jeudi 28 janvier	Vialas
Février	mercredi 03 février		Jeudi 25 février	Fraissinet de Lozère
Mars	mercredi 02 mars		jeudi 24 mars	St Andéol de Clerguemort
Avril	mercredi 06 avril		jeudi 28 avril	Pont de Montvert
Mai	mercredi 04 mai		jeudi 26 mai	St Frézal de Ventalon
Juin	mercredi 01 juin		jeudi 23 juin	St Maurice de Ventalon
Juillet	mercredi 06 juillet		jeudi 28 juillet	Vialas
Septembre	mercredi 07 septembre		jeudi 22 septembre	Fraissinet de Lozère
Octobre	mercredi 05 octobre		jeudi 27 octobre	St Andéol de Clerguemort
Novembre	mercredi 02 novembre		jeudi 24 novembre	Pont de Montvert

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 3. GIE Producteurs du Ventalon : Sollicitation de la CCCML – rapporteur Jean Paul VELAY

Ce point a été abordé lors du conseil communautaire du 24 septembre 2015. L'assemblée a décidé de prendre le temps de la réflexion et de le reporter au conseil suivant. Jean Paul VELAY informe que des discussions et idées ont émergé depuis le dernier conseil. Yves COMMANDRÉ propose d'étudier la création d'un magasin déclinant les produits du terroir, bios, élaborés sur le secteur avec une restauration à base de ces derniers, à l'image des maisons paysannes. Il précise qu'il faut être certain de la vente du parking en bordure de route avec le bâtiment afin de maintenir l'activité de vente directe.

Jean-Claude DAUTRY, propose d'étudier un atelier de transformation valorisant le gibier en lien avec la fédération de chasse, coutumière des lieux. Cet atelier pourrait être complété par un volet restauration utilisant les produits locaux.

Il est proposé de :

- créer un groupe de travail avec le GIE, les producteurs et commerçants du canton, l'association des chasseurs, le Parc National des Cévennes, l'association Stevenson, l'Office de Tourisme Intercommunal des Cévennes au Mont Lozère, la CCCML (Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRÉ, Jean Claude DAUTRY,

Frédéric FOLCHER, Camille LECAT, Michel REYDON).  
- Organiser un premier copil très large avec une visite des lieux.

- Demander une estimation de l'immobilier par le service des domaines.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4. Distributeur Automatique de Billets (DAB) – rapporteur Alain JAFFARD

Dans sa séance du 25 juin 2015, le conseil communautaire a décidé de verser un fonds de concours de 630 € à la commune du Pont de Montvert pour la maintenance du DAB. Cette demande de la commune reposait sur une prestation concernant l'année 2014. À la réception d'une facture supplémentaire pour l'année 2013, la commune demande au conseil la possibilité de compléter le fonds de concours comme suit :

Dépenses d'entretien DAB 2013 : 1880.74 €

Participation commune du Pont de Montvert : 940.74 €

Participation de la CCCML : 940.00 €

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 5. Budget annexe ZAE de Masméjean : Décision modificative n° 2 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit en sections d'investissement et de fonctionnement pour les

travaux d'éclairage public, il convient d'établir une décision modificative au budget comme suit (tab2.) :

### 6. Finances : Fonds de concours des communes – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Un point financier de la CCCML est présenté afin de définir les besoins en matière de fonds de concours des communes membres pour l'année 2015.

Le document de présentation détaille l'état de consommation des crédits budgétaires pour la section de fonctionnement du budget principal (dépenses/recettes) arrêté au 19/10/15, complété d'une projection au 31/12/2015. La section d'investissement et les budgets annexes sont traités indépendamment, car ils sont soit autonomes, soit repris dans les lignes budgétaires de la section de fonctionnement. Le résultat prévisionnel fait ressortir un besoin de financement de 19 654.41 €. Il est rappelé au conseil les conséquences d'un exercice clôturé en fonctionnement négatif. Les services de l'État et de la Direction des finances publiques seront très attentifs aux prochains exercices budgétaires. Ainsi, la Communauté de communes devra trouver un levier pour de nouvelles recettes et diminuer les dépenses non obligatoires.

Considérant que les chiffres peuvent être amenés à évoluer jusqu'à la fin de l'année, il est proposé que les communes en débattent dans leur conseil et prennent une délibération de principe concernant un fonds de concours à la Communauté de communes. Ce point est reporté afin de fixer le montant définitif et la répartition entre communes au mois de décembre.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 7. Ressources humaines : Entretien professionnel – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Depuis le 1er janvier 2015, l'entretien professionnel remplace la notation dans les collectivités territoriales. Pour mettre en place cette démarche à la Communauté de communes et suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Lozère, il est proposé au conseil de valider les critères d'évaluation de l'entretien professionnel comme suit tab3. p27.

### 8. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Avis du conseil communautaire – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le 09 octobre 2015, Monsieur le Préfet de la Lozère a présenté, en CDCI, son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Dans les deux mois suivant la notification de ce projet (12/10/15), la Communauté de communes doit se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Malgré la décision du conseil communautaire de fusionner avec la Communauté de

tab2.

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
605 – travaux (op. réelle) + 5 600.00	774 – subvention (op. réelle) : + 5 600.00
7133 – 042 variation de stock (op. Ordre) : + 5 600.00	7133 – 042 variation de stock (op. Ordre) : + 5 600.00

Investissement	
Dépenses	Recettes
3355 – 040 travaux (op. Ordre) : + 5 600.00	3355 – 040 travaux (op. Ordre) : + 5 600.00

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

tab3.

Choix des critères : Catégorie C			
-	<b>CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES</b> – Maîtrise technique ; sens du service public / disponibilité ; bonne utilisation des moyens disponibles ; Méthode et organisation des tâches	<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> À parfaire	<input type="checkbox"/> Non satisfaisant
-	<b>EXECUTION, INITIATIVE, RAPIDITE ET FINITION</b> – Qualité d'exécution et respect de délais, des consignes et des règles de sécurité ; degré d'atteinte des objectifs fixés et des tâches ; Polyvalence / Adaptabilité / Autonomie ; Esprit d'initiative / Transmission et recherche d'informations	<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> À parfaire	<input type="checkbox"/> Non satisfaisant
-	<b>TRAVAIL EN COMMUN, RELATIONS AVEC LE PUBLIC</b> – Qualité des relations avec les usagers / Présentation ; Capacité de travail en équipe ; Respect de la hiérarchie ; Discrétion professionnelle	<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> À parfaire	<input type="checkbox"/> Non satisfaisant
-	<b>PONCTUALITE / ASSIDUITE</b> – Assiduité au travail ; Ponctualité	<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Bon	<input type="checkbox"/> Non satisfaisant
-	<b>APPRECIATION GENERALE / AVIS SUR LA TENUE DU POSTE</b>	<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> À parfaire	<input type="checkbox"/> Non satisfaisant
Choix des critères : Catégorie A&B			
-	<b>EXPERTISE</b> – Connaissances et savoir-faire spécifiques du poste		
-	<b>ORGANISATION / METHODE</b> – Identification des priorités, gestion de projets, respect des délais, remontée des rapports et compte-rendu		
-	<b>MANAGEMENT</b> – Animer, dynamiser, déléguer, répartir et planifier le travail, fixer des objectifs, superviser et évaluer...		
-	<b>INITIATIVE / RESPONSABILITE</b> – Etre source de propositions, faire des choix, prendre des décisions		
-	<b>MOTIVATION ET IMPLICATION</b> – Soutir d'efficacité et de résultats, approche des problématiques et enjeux de la structure		
-	<b>COOPERATION</b> – Soutir d'adhésion, esprit d'équipe, communication, adaptation aux équipes et situations, intégration du changement...		
-	<b>APPRECIATION GENERALE / AVIS SUR LA TENUE DU POSTE</b>	<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> À parfaire	<input type="checkbox"/> Non satisfaisant

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

communes de Florac Sud Lozère (CCFSL) et la rencontre de la délégation communautaire avec M. le Préfet pour appuyer ce souhait, la carte proposée crée une Communauté de communes avec les Communautés de Communes de la Vallée Longue et Calber-tois (CCVLC), de la Cévenne des Hauts Gardons et Des Cévennes au Mont Lozère.

L'évidence de cette construction ne dépend que de la seule vision de la CCVLC pour cette configuration. A contrario, force est de constater que le point central de rencontre se situerait sur la commune de Florac.

Pour rappel, la CCCML travaille déjà en partenariat avec la CCFSL pour la taxe de séjour et le SPANC. Par ailleurs, ce territoire est tourné vers cette vallée qui elle-même puise ses ressources en eau sur notre territoire. Ainsi, séparer ces deux communautés de communes apporterait de la complexification en matière de gestion des milieux aquatiques et humides ainsi que dans le développement et la gestion des bassins versants.

Il est proposé au conseil de débattre du périmètre présenté par M. le Préfet de la Lozère.

Un tour de table est organisé : **Jean-Claude Dautry** La proposition de schéma présentée par M. le Préfet est illogique et manque de connaissance du terrain.

**Camille LECAT** souhaite une Communauté de communes unique sur l'ensemble du sud Lozère. Il propose d'établir une délibération commune à toutes les structures du futur territoire.

**Véronique NUNGE** en accord avec une Communauté de communes unique rappelle que le premier argument est la centralité de Florac au regard des axes routiers.

**Alain VENTURA** pense qu'il est évident de créer une Communauté de communes unique sur le territoire sud Lozère et rappelle qu'il est essentiel de rédiger une délibération unique.

**François FOLCHER** est pour une seule Communauté de communes sur le sud Lozère même si certaines questions peuvent se poser en périphérie.

**Frédéric FOLCHER** envisage une seule Communauté de communes sud Lozère surtout s'il faut créer à nouveau de grands ensembles dans peu de temps.

**Stéphan MAURIN** est ef-

fectivement pour une seule Communauté de communes sud Lozère. Toutefois, il émet des doutes sur la grandeur de ce futur territoire au vu de la carte aberrante proposée par M. le Préfet. Est-ce pour faire émerger des réactions des EPCI qui se positionneront plus ouvertement ?

**Alain JAFFARD** souhaite évoluer dans une logique de territoire ainsi, au regard du bassin de vie le projet d'un seul EPCI sur le périmètre de l'Association Territoriale Causse Cévennes (ATCC) est évident, surtout si le seuil démographique doit évoluer rapidement. Il rappelle que le même débat s'est produit lors de la modification des cantons réalisée sur une base démographique de 5 000 habitants. Sur la forme, le découpage proposé par M. le Préfet n'est pas logique. Quelle intention se cache derrière cette présentation ? De plus, il n'est pas favorable à une seule délibération rédigée par un seul groupe qui peut induire une certaine orientation. Toutefois, établir un document basé sur un même fond et axe de trame est essentiel afin que chaque territoire puisse intégrer ses spécificités.

**Yves COMMANDRÉ** souhaite l'élaboration d'une délibération commune.

**Pascal FILLAU** précise qu'il n'y a pas de choix.

**Michel REYDON** rappelle qu'il y a eu différentes discussions. Si au départ il imaginait un EPCI avec le Mont Lozère, cela reste une utopie et un regroupement avec Florac pour une Communauté de communes unique est raisonnable. D'autant que la démographie à 5 000 habitants ne reste qu'une étape envisagée et dans 4 à 5 ans, il faudra encore évoluer. Aller plus loin dans cette réorganisation !

il faudrait créer une commune nouvelle sur le périmètre de la CCCML pour atteindre plus de 1 000 habitants ; refuser la proposition de schéma du Préfet qui est refusée par 2/3 des collectivités de la CDCI ; si M. le Préfet garde ses positions, les conseils doivent faire front et être démissionnaires. Enfin, communiquer sur ce projet dans la presse est essentiel pour mobiliser les citoyens.

**Jacques HUGON** se joint à l'avis de **Stéphan MAURIN** sur l'action du Préfet. N'est-ce pas une stratégie pour nous donner un sens de regroupement et pour pallier à une possible fronde en cas de déconvenue ?

**Jean-Paul VELAY** pense que Florac est incontournable. L'ensemble des territoires doit rester dans la même dynamique pour obtenir plus de poids à organiser une Communauté de communes unique sud Lozère. Il rappelle qu'il apprécie de travailler avec le Mont Lozère et particulièrement le Pôle Pleine Nature qui ont une logique de territoire identique à la nôtre.

**Michel RIOU** pense que la logique d'intérêt se positionne sur le bassin de Florac. Toutefois, il émet des craintes au regard du précédent des cantonales où l'avis des collectivités avait été demandé et finalement pas suivi.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9. État d'avancement des projets en cours

**Cure Pont de Montvert** : un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la région Languedoc-Roussillon.

**Gendarmerie du Pont de Montvert** : La facture relative à la borne incendie est à entrer dans le coût de l'opération.

**L'Espinass** : Des problèmes d'infiltration d'eau de pluie sont apparus. La CCCML a demandé au Maître d'œuvre Jacques Boyer de faire cesser ce désordre. Ce dernier a fait intervenir la mauvaise entreprise générant une facturation à la CCCML qui a refusé le surcoût qui doit être pris en charge par le maître d'œuvre. Un dossier de sinistre a été déposé auprès de l'assurance de la Communauté de communes. Les désordres après l'achèvement définitif continuant toujours, un courrier en recommandé avec accusé de réception sera adressé au Maître d'œuvre avec une copie aux entreprises concernées.

**Enfance et Jeunesse** : L'Association fait ressortir un excédent de 20 000 € qui serait à rendre aux collectivités. Toutefois, le commissaire aux comptes n'est pas d'accord. La décision est repoussée. Le Contrat Enfance et Jeunesse est terminé au 31/12/2015. Considérant la fusion probable des communautés de communes en 2017, il a été proposé à la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) un avenant au CEJ en cours. Un Diagnostic Local d'Accompagnement (DLA) a été mis en place sur l'association. L'intervenant désigné pour ces travaux a été révoqué. Le diagnostic est à

tab4.

Perception toute l'année à compter du 1er janvier 2016	Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère
<b>Chambres d'hôtes</b>	
	0.40 €
<b>Village de vacances</b>	
4 et 5 étoiles	0.90 €
3 étoiles	0.75 €
2 étoiles	0.70 €
1 étoile	0.60 €
Sans étoile	0.40 €

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

recommencer.

**Contrat Territorial – Lozère 2020** : La dernière réunion qui consiste en la priorisation des actions se déroulera le 30 octobre prochain.

**Taxe de séjour** : La Communauté de communes a délibéré pour fixer les montants de la taxe de séjour. Une erreur matérielle s'est glissée dans l'élaboration des critères. Ainsi il a été oublié de fixer les montants de la taxe de séjour pour les chambres d'hôtes et les villages de vacances. Il est proposé au conseil de compléter les montants de la taxe de séjour comme suit ci-dessous : **tab4**.

## 10. Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président expose que par anticipation à la GEMAPI, la gouvernance de la gestion des bassins versants du Tarn, de la Cèze et des Gardons trouverait toute sa pertinence à la Communauté de communes et propose au conseil de prendre la compétence d'adhésion aux SAGE à compter du 1er janvier 2016.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 11. Factures du Relais de l'Espinass – rapporteur Camille LECAT

Le Vice-président présente à l'assemblée les factures du

Bistrot Relais de L'Espinass concernant la fourniture et service pour la signature de la charte du Parc national des Cévennes et le repas servi aux bénévoles qui ont réalisé bénévolement les travaux d'huilage de sol, non prévu au marché de réhabilitation. Afin d'écarter tout conflit d'intérêts ou suspicion, il souhaite que le conseil se prononce sur le bien-fondé et le paiement de ces factures. Considérant l'intérêt personnel qu'ils peuvent avoir au sein du Bistrot Relais de l'Espinass, Camille LECAT et Véronique NUNGE ne prennent pas part au débat et vote qui suit.

13 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 20.

Conseil  
communautaire du  
26 novembre 2015

Titulaires présents :

*Fraissinet de Lozère* : Jean Pierre ALLIER; Gilbert ROURE; Dominique MOLINES; Yves COMMANDRÉ  
*Le Pont de Montvert* : Alain JAFFARD; Stéphane MAURIN  
*St Andéol de Clerguemort* : Camille LECAT; Jean Claude DAUTRY  
*St Frézal de Ventalon* : Alain VENTURA; Jacques HUGON; Muriel DE GAUDE-MONT-LANDAIS  
*St Maurice de Ventalon* : Jean Paul VELAY; Michel RIOU  
Titulaire absent ayant donné procuration : Frédéric FOLCHER a donné procuration à Stephan MAURIN; Véronique NUNGE a donné pro-

curation à Camille LECAT  
*Excusés* : François FOLCHER; Matthias CORNEVAUX

*Autres personnes présentes à la réunion* : Michel Reydon, Maire de Vialas et Vanessa ALBARET, adjointe à Vialas  
En préambule à la séance, Sophie Pantel, Présidente de l'office du tourisme du Pont de Montvert et Josiane DULAC trésorière de l'OT interpellent le conseil communautaire sur les conséquences du rapprochement de notre communauté avec celle de Florac concernant la taxe de séjour. Sophie Pantel alerte le conseil sur le fait que le regroupement de la CCCML avec la Communauté de communes de Florac présente un risque sur le maintien de l'OT du Pont.

Concernant la taxe de séjour : Le président rappelle que le Pays des Cévennes a fait un scénario selon lequel le non-paiement de la taxe par les jeunes de moins de 18 ans entraînerait potentiellement une diminution de 30 % de la taxe de séjour. Cette baisse a été répercutée sur la dotation à l'OT, qui est passée de 10 000 € à 7 000 €. Les tarifs de la taxe actuelle sont assez proches de ceux sur Florac. C'est la Communauté de communes de Florac qui assure le prélèvement contre une indemnité de 1200 €. Les prélèvements se font au réel. Suite à la demande des hébergeurs un guide complet sur les tarifs a été édité. Le Pays des Cévennes verse 7 000 € à l'OT, la CCCML participe pour 4 600 € au titre de la taxe de séjour. Pour compenser ces deux baisses la CCCML a signé une convention de prestation de service pour laquelle la CCCML participe pour 4 000 € et aide financièrement de 12 000 €.

D'autre part, dans le cadre du projet Pôle Pleine Nature la CCCML participe au coût de mise à disposition de personne à hauteur de 3 000 €. Sophie Pantel se plaint que l'OT n'ait eu connaissance de ces décisions que tardivement et par la Communauté de communes de Florac alors qu'il existe une convention entre l'OT et la CCCML. Elle constate une baisse de 1 950 € alors que la convention était signée pour 3 ans et que les budgets de l'OT étaient établis d'après cette convention. Elle n'est pas sûre que l'OT n'aurait pas pu faire le suivi, même s'il n'encaissait pas et souhaite que l'information circule mieux. Elle demande comment la CCCML voit l'avenir avec l'OT.

Concernant la baisse de dotation, le président explique que la CCCML a subi aussi une baisse qu'elle n'attendait pas. Pour 2016, si Florac par l'intermédiaire de la CCCML reverse tout à l'OT on serait à 16 500 € voire 18 000 € si on prend la décision de tout reverser.

L'OT de Florac est un gros pôle ouvert toute l'année, les autres sites sont des antennes qui ne sont pas ouvertes toute l'année. Sophie Pantel explique que nous allons faire partie de la même Communauté de communes et que l'OT du Pont de Montvert court le risque de devenir seulement une annexe de l'OT de Florac, ce qu'elle ne souhaite pas.

Jean-Paul Velay dit que l'expérience avec le Pays des Cévennes doit nous faire réfléchir. Car quand nous sommes devenus petits et noyés dans la masse nous n'avons pas pu défendre nos intérêts.

Josiane Dulac indique que les salaires à l'OT de Florac sont le double de ceux de l'OT du

Pont et rappelle que l'OT du Pont est classé en catégorie 2 (supérieure à celui de Florac) et n'a pas de directeur contrairement à celui de Florac.

Sophie appelle la CCCML à être vigilante et à affirmer des principes sur le maintien de l'OT du Pont de Montvert impliquant une ouverture toute l'année, le maintien des emplois et l'antenne de Vialas.

Un tour de table est organisé : Alain Jaffard : OK pour le maintien de l'OT du Pont Jean-Paul Velay : Il faut insister sur la capacité à mener à bien des missions.

Camille Lecat : Avec la comcom de Florac nous avons de bonnes relations. Nous avons des documents communs, nous faisons les visites de fermes ensemble, nous avons des formations en commun.

Alain Ventura : Il faut affiner l'argumentaire en 2016.

Muriel de Gaudemont-Landais : Nous avons des arguments à faire valoir, classement de l'OT du Pont supérieur à celui de Florac, des chiffres de fréquentation objectifs car relevés.

Il faudra signer fin 2016 une nouvelle convention entre la CCCML et l'OT du Pont, car celle en cours a été signée fin 2014 pour 3 ans.

Sophie Pantel demande à Michel Reydon de réfléchir à propos du bureau de l'OT de Vialas.

Le conseil de la CCCML se prononce pour le maintien de l'OT du Pont et indique que la taxe de séjour pourrait être entièrement reversée. Une délibération de principe de soutien à l'OT sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil avec un projet de délibération. Information du Président sur la sortie de la CCCML du Pays des Cévennes :

Compte-tenu de l'arrêt du prélèvement de la taxe de sé-

jour par le Pays des Cévennes, de l'arrêt du haut débit internet suite à la liquidation de Meshnet, de l'évolution de l'interco d'Alès qui passe à environ 100 communes, la CCCML a demandé à quitter le Pays par lettre RAR. Suite à la visite du Préfet, une nouvelle base juridique est apparue, on quitte le Pays car il y a eu un changement d'orientations. Ce point doit être mis à l'ordre du jour du prochain conseil syndical du Pays, prévu le 2 décembre 2015, sur demande de la CCCML au préfet du Gard.

Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a été nommée secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte rendu du 22 octobre 2015

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points 10 à 12 à l'ordre du jour de la présente séance :

- Vent des Bancels
  - Budget annexe Enfance et Jeunesse : DM1
  - Budget annexe ZAE de Masméjean : DM 3
- Accepté à l'unanimité

#### 1. Conventions : Information au conseil

La CCCML a conventionné avec l'école de l'Estournal pour la mise à disposition de terrain communautaire. Le terrain, situé (cadastré D1322 Lou Prat del Moussu) en bordure de rivière et en dessous de la gendarmerie est destiné à une activité autour de la découverte de la biodiversité. Cette mise à disposition est à titre gracieux pour une durée de 3 ans.

La CCCML a décidé de participer à la mise en œuvre de l'école numérique avec l'objectif de préparer les élèves de l'école de l'Estournal à un usage responsable des technologies de l'information et de la communication. Pour cela, des agents de la MSAP de la Communauté de communes interviennent auprès des élèves de l'école en matière d'utilisation de l'outil informatique. Une convention est établie avec l'association des parents d'élèves qui versera un forfait annuel de 360 € représentant 50 % du coût global de cette prestation. Dans sa démarche de soutien à la mise en œuvre de l'école numérique, la Communauté de communes prend en charge le coût résiduel de 360 €. Cette convention est d'une durée de 4 ans à compter du 1er septembre 2014.

#### 2. Ressources humaines

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Lozère, dans sa séance du 19 novembre 2015, a émis un avis favorable à la proposition de taux d'avancement de grade pour 2016. Il est proposé au conseil de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade pour l'année 2016 comme suit : Adjoint administratif de 1ère classe, proposition de taux d'avancement : 100

Lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

Le conseil est favorable à l'unanimité

### 3. Ressources humaines : Modification d'ouverture et planning de la MSAP

La Maison de services au public n'offre un accès libre aux usagers qu'un après-midi par semaine. Or, au vu de la qualité du service rendu et de la fréquentation grandissante de ce service, il est nécessaire d'étendre ce libre accès du service MSAP aux usagers un après-midi supplémentaire. Après avis du comité technique du Centre de Gestion de la Lozère, il est proposé au conseil communautaire de porter un avis sur les modalités d'ouverture.

L'évolution structurelle de la Communauté de communes au 1er janvier 2016 nécessite une réorganisation du service communautaire « Maison de services au public » (MSAP). Après avis du comité technique du Centre de Gestion de la Lozère, il est présenté au conseil les nouveaux plannings individuels des agents.

Le conseil est favorable à l'unanimité

### 4. Contrat Territorial – Lozère 2020

Fiches projets : La Communauté de communes a déposé des fiches actions dans le cadre du contrat territorial. La signature des contrats des territoires autour de Florac est prévue pour le mardi 15 décembre. Afin de finaliser la démarche de la mise en place des contrats territoriaux, il est proposé au conseil d'approuver le projet de contrat territorial.

Alain Ventura propose que l'on ajoute « mais regrette que certains projets n'aient pas été retenus faute de crédit » dans notre approbation du contrat territorial. Cet ajout soumis au

vote a récolté 7 voix pour et 8 voix contre. Il n'est donc pas ajouté.

Le projet de contrat est approuvé en l'état à l'unanimité.

### 5. Budget principal : Décision Modificative n° 2

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit en section de fonctionnement, il convient d'établir une décision modificative au budget comme suit : Fonctionnement/ Dépenses

Chapitre 66 – charges financières 6615 – intérêts compte courant et de dépôt +100.00

Chapitre 73 – Impôts et taxes 73925 – FPIC + 4 805.00

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et personnes privées – 4 905.00

Le conseil est favorable à l'unanimité

### 6. ZAE de Masméjean – tranche n° 2 : Attribution maîtrise d'œuvre

La consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la ZAE de Masméjean – tranche n° 2, a été lancée le 28/10/2015. Au regard du nouveau seuil de formalisation des marchés publics (<25 000 € HT sans procédure), la commission d'appel d'offres n'a pas été réunie. Suite à l'analyse des offres et il est proposé au conseil l'attribution du marché. Deux réponses arrivées dans les délais.

Le conseil décide d'attribuer la totalité de la mission au cabinet Megret (y compris levé topo et bornage).

### 7. SPANC : Demande de retrait du Syndicat Mixte Pays Cévennes

Lors de sa séance du 23/07/15, la CCCML a décidé de se retirer du Syndicat Mixte Pays Cévennes. Malgré la de-

mande d'inscrire ce retrait à l'ordre du jour du comité syndical du SM Pays Cévennes, ce dernier n'engage pas cette démarche. D'un autre côté, la Communauté de communes a commencé ces travaux avec la CC Florac Sud Lozère pour organiser cette compétence à la carte « Assainissement non collectif » du Syndicat Mixte Pays Cévennes à compter du 31/12/15.

L'assainissement non collectif est une mission du Pays à la carte, on peut donc s'en retirer quand on veut. La Communauté de communes de Florac a embauché un technicien supérieur « eau et assainissement », a acheté un véhicule pour un coût d'environ 50 000 €/an.

Les coûts pour le SPANC avec Florac sont les suivants : 20 €/an par abonné en contrôle continu.

180 € lors d'un permis de construire (id que Pays des Cévennes au 01/01/17)

120 € initial pour une vente et 120 € final s'il y avait des travaux à faire.

Il existe une réglementation spécifique pour nos communes qui nous exonère du droit d'entrée de 180 €.

La CCCML a été associée aux décisions concernant le SPANC Florac.

Le conseil se prononce pour le retrait du SPANC Pays Cévennes.

### 8. Représentativité du prochain conseil communautaire

Avis du conseil communautaire. Au 01/01/16 la Communauté de communes s'agrandit et accueille la commune de Vialas. Le conseil communautaire devra être modifié selon un choix de représentativité des communes au sein de la CCCML. A cet effet, une

rencontre avait été organisée au mois de juin dernier en la présence des services de la sous-préfecture de Florac. S'il avait été proposé un tableau de répartition des sièges, les décisions ne devaient intervenir qu'à partir du mois de janvier 2016. Pour rappel, le modèle envisagé était le suivant :

Fraissinet de Lozère : 4; Le Pont de Montvert : 4; St Andréol de Clerguemort : 2; St Frézal de Ventalon : 2; St Maurice de Ventalon : 2; Vialas : 6

Par ailleurs, la création de deux communes nouvelles sur le territoire vient complexifier cette répartition. Aussi, les services de la sous-préfecture de Florac ont été à nouveau sollicités pour établir de nouvelles propositions et permettre ainsi aux collectivités de mieux s'organiser. Le résultat a été communiqué juste avant le conseil pour nous être présenté.

La CCCML se composera de trois communes en 2016. Pont de Montvert Sud Lozère qui aurait 8 représentants, Vialas 6 représentants et Ventalon en Cévennes 4 représentants. Il n'y a pas possibilité de suppléant.

Pas de vote

### 9. État d'avancement des projets en cours

Cure du Pont de Montvert : Appel d'offre en cours de montage, un planning semble se profiler : voir ci-dessous-**tab5**. Les travaux devraient pouvoir commencer au printemps.

Gendarmerie du Pont de Montvert : Problème sur le crépi de façade, procès en cours avec les fournisseurs.

L'Espinas : Intervention d'un expert de notre assurance pour les malfaçons. Le problème est examiné par Eurexo Sudexpert-Mende-M. Barthélemy

Enfance et Jeunesse :  
Une réunion avec Trait d'Union a fait apparaître une gestion approximative. Le commissaire aux comptes revient sur les 4 ou 5 dernières années. La CCCML n'a pas été très claire sur les avances. Il existe une différence entre les délibérations et les avances effectives.

Questions diverses :  
Problème de la participation aux déficits. Il ne peut pas y avoir de versements des communes non ciblés sur un projet.

#### 10. Vent des Bancels

Le président s'interroge sur le statut du VDB, si c'est le journal de la CCCML, le président est responsable de son contenu. Le VDB n'est pas dans cet esprit et le président

souhaite clarifier le statut du VDB. C'est le journal de la population, c'est un journal libre. La CCCML paie ensuite l'impression en fonction du nombre de ses abonnés. Le VDB fonctionne comme une association sans en être une. Une réflexion sera menée en 2016 pour être au clair au 1er janvier 2017.

#### 11. Budget annexe Enfance et Jeunesse: DM 1

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit en section de fonctionnement, il convient d'établir une décision modificative au budget. Fonctionnement : **tab6.**

#### 12. Budget annexe ZAE de Masméjean: DM 3

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit en sec-

tions d'investissement et de fonctionnement, il convient d'établir une décision modificative au budget. **tab7.**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 28.

*MOLINES; Michel RIOU; Stéphan MAURIN; Yves COMMANDRÉ*

*Ventalon en Cévennes : Camille LECAT; Alain VENTURA; Jean Claude DAUTRY; Jacques HUGON Vialas : Michel REYDON ; Jean Louis SERVIERE; Hervé CHAPELON; Pascale FILLAU; Michel BOULANGER*

*Titulaire absent ayant donné procuration : Vanessa ALBARET a donné procuration à Michel REYDON*

En préambule à la séance, le Président remercie les anciens conseillers communaux qui, par leur présence et implication dans les projets communautaires, ont porté leur pierre à l'édifice. Il souhaite la bienvenue aux délégués communaux représentants de la commune de Vialas, nouvelle commune adhérente à la CCCML. Il rappelle qu'historiquement, la commune de Vialas travaillait avec notre territoire et qu'à ce jour notre territoire devient plus cohérent sur le sud Mont Lozère.

Michel REYDON, Maire de Vialas, exprime à son tour le contentement de son conseil à être accueilli par la CCCML d'autant plus que la première réunion du conseil communal se déroule à Vialas. Michel REYDON a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte rendu du 26 novembre 2015

S'agissant de leur premier conseil communal à la CCCML, les représentants de Vialas ne souhaitent pas prendre part au vote. Le compte rendu est adopté.

### Conseil communautaire du 28 janvier 2016

Titulaires présents :

*Pont de Montvert – Sud Mont-Lozère : Alain JAFFARD; Jean-Pierre ALLIER; Jean-Paul VELAY; François FOLCHER; Dominique*

tab5.

Date	Intervenant	Objet
Vendredi 04/12/15	Atelier BESSIN SEBELIN	Dépôt DCE à la CCCML pour relecture et avis
Vendredi 11/12/15	CCCML	Retour avis sur DCE
Lundi 14 et mardi 15/12/15	Atelier BESSIN SEBELIN	Période de modification le cas échéant
Mercredi 16/12/15	Atelier BESSIN SEBELIN CCCML	Dépôt dossier définitif sous format PDF et papier à la CCCML Publication sur plateforme agedi ; Lozère Nouvelle ; Midi libre
mercredi 20/01/16	CCCML	Réception dossiers à 12h00
jeudi 21/01/16	CAO	Ouverture des plis
Vendredi 22/02/16 – journée	CAO	Analyse des offres et proposition
Jeudi 28/01/16	CCCML	Conseil communal – attribution lots
Vendredi 29/01/16	Atelier BESSIN SEBELIN	Courrier avis d'attribution lots avec délais 8 jours pour documents valides
Mardi 09/02/16	Atelier BESSIN SEBELIN	Lettre rejet entreprise
Lundi 22/02/16	Atelier BESSIN SEBELIN Atelier BESSIN SEBELIN	Signature AE / Notification OS lancement chantier

tab6.

Dépenses	
6558 - Autres contributions obligatoires	- 3 200.00
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 3 200.00

tab7.

Fonctionnement		Recettes	
Dépenses			
7133 - 042 : Variat* en cours de production biens	+ 16 320.85	7133 - 042 : Variat* en cours de production biens	+ 43 709.57
6522 - Revert excédent BA	+ 27 388.72		/
Total	43 709.57	Total	43 709.57
Investissement		Recettes	
Dépenses			
3351 - 040 : Terrains	+ 14 283.00	3351 - 040 : Terrains	+ 14 283.00
3354 - 040 : Etudes et prestations	+ 4 913.41	3354 - 040 : Etudes et prestations	+ 4 263.41
3355 - 040 : Travaux	+ 55 513.16	3355 - 040 : Travaux	+ 28 574.44
3555 - 040 : Terrains aménagés	- 30 800.00	3555 - 040 : Terrains aménagés	- 30 800.00
-	/	1641 : Emprunts en euros	+ 27 388.72
Total	43 709.57	Total	43 709.57

Le conseil est favorable à l'unanimité

tab8.

Commissions et organismes	Titulaires	Suppléants
Commission des marchés	Camille LECAT ; Jean Paul VELAY ; Jean Louis SERVIERE	Alain VENTURA ; François FOLCHER ; Michel REYDON
Commission des Finances	Jean Pierre ALLIER ; Alain JAFFARD ; Camille LECAT ; Michel REYDON ; Jean Louis SERVIERE ; Alain VENTURA ; Jean Paul VELAY	
Copil Enfance Jeunesse	Jean Pierre ALLIER, Président Stéphan MAURIN <u>Voix décisionnaire :</u> Jean Pierre ALLIER, Président Maires ayant un lieu d'accueil Président Ass. Trait d'Union Représentant du personnel	Vanessa ALBARET Pascale FILLAU Camille LECAT <u>Voix consultative :</u> CCSS Coordinateur Comptables Ass. Trait d'Union Toutes autres personnes
Commission de travail Enfance et Jeunesse	Stéphan MAURIN ; Alain VENTURA Vanessa ALBARET ; Pascale FILLAU Directeur école Les Abrits Directeur école de l'Estournal Asso œuvrant pour le CEL Christelle FOLCHER ; Christian RAMEAUX Mireille STEINFELD	
Comité des financeurs CEL	Vanessa ALBARET ; Jean Claude DAUTRY Pascal FILLAU ; Jacques HUGON Stéphan MAURIN, <u>Coordonnateur</u> Dominique MOLINES ; Jean Paul VELAY	
Copil ZAE Masméjean	Michel BOULANGER ; Jean Claude DAUTRY ; François FOLCHER ; Camille LECAT ; Michel RIOU ; Jean Paul VELAY	
Copil « Les Bastides »	Jean Paul VELAY ; Yves COMMANDRÉ ; Jean Claude DAUTRY ; Stéphan MAURIN ; Camille LECAT ; Michel REYDON	
Commission Transport à la demande	Jean Pierre ALLIER ; Hervé CHAPELON ; Alain JAFFARD ; Alain VENTURA ; Jean Paul VELAY	
Maison de l'Emploi de la Lozère	Jean Pierre ALLIER	Pascale FILLAU
Mission Locale de la Lozère	Jean Pierre ALLIER	Pascale FILLAU
Asso défense ligne Paris/Nîmes	Michel REYDON	Jean Claude DAUTRY
ASA DFCI	Alain VENTURA	Jean Louis SERVIERE
Lozère Ingénierie	Alain JAFFARD	
SCIC le Relais de L'Espinassas	Jacques HUGON	Hervé CHAPELON
ATCC	Jean Pierre ALLIER ; Camille LECAT ; Michel REYDON	Alain VENTURA ; Jean Louis SERVIERE ; Stéphan MAURIN
ATCC - comité de programmation	Jean Pierre ALLIER ; Camille LECAT	Michel REYDON ; Stéphan MAURIN
SDEE - Commission énergie	Jean Pierre ALLIER	
Collège de Vialas	Michel REYDON	

## ORDRE DU JOUR :

### 1. Conseil communautaire : Représentativité et indemnité

Le Président rappelle à l'assemblée que depuis le 1er janvier 2016, le conseil communautaire est modifié d'une part avec l'arrêté préfectoral du 21/12/2015 portant le nombre de sièges de 17 à 18 représentants, et d'autre part avec l'extension du périmètre à la commune de Vialas et la représentation modifiée des communes nouvelles créées au 1er janvier 2016. Il précise que le nombre de vice-présidents demeure à 4. Pour laisser une meilleure représentation de la commune de Vialas au sein du conseil communautaire, un vice-président se portera démission-

naire de ses fonctions auprès de Monsieur le sous-préfet de Florac. À la suite de l'accord de ce dernier, l'élection d'un nouveau vice-président pourra être portée à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire. Depuis le 1er janvier 2016, le nombre d'habitants de la CCCML est passé de 869 à 1374 habitants. Au vu de ce changement de strate de population, il propose au conseil de réviser les indemnités allouées aux Présidents et 1er Vice-président comme suit : Président : 17.89 % de l'indice 1015 ; 1er Vice-président : 9.12 % de l'indice 1015  
**18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Suite au changement des délégués communautaires, il est nécessaire de réviser les représentants de la CCCML

dans les commissions internes et organismes extérieurs **tab8 ci-dessus.**

Ont été nommés à l'unanimité.

### 2. Tourisme : Délibération de principe à l'Office de Tourisme Intercommunal

Suite à l'intervention de Sophie PANTEL, Présidente de l'Office de Tourisme intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère, lors du conseil communautaire du 26 novembre 2015, ce point est porté à l'ordre du jour.

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte Pays Cévennes (Pays) prélevait la taxe de séjour pour le compte de notre territoire jusqu'au 31/12/2015. En contrepartie, le Pays rever-

sait la taxe de séjour initiale, soit 13 500 € à la CCCML plus 10 000 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère (OT). Ainsi, si la taxe de séjour collectée par le Pays augmentait, la CCCML n'en percevait que le montant initial.

En 2015 le législateur a défini de nouveaux critères d'exonération et le Pays a diminué ses ambitions de collecte, et de 30 % le retour à la CCCML bien que nos élus aient proposé une diminution de 20 %. Avec le recul, il s'avère que la diminution enregistrée est de 20 %.

En 2017, interviendra la fusion de communautés de communes pour former de grands ensembles. Aussi, il est important que l'OT reste indépendant, car il plane une incertitude sur la représentation dans cette future grande intercommunalité. Enfin, il est déjà à craindre des problèmes dus aux différences de classement et de notoriété des communes touristiques. Le Président propose à l'assemblée une motion pour le maintien de l'OT.

**18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 3. Tourisme – Plateforme Cévennes tourisme

Le Président informe l'assemblée que le Pays a cédé la vitrine Cévennes Tourisme à l'Association Action Tourisme depuis le 1er janvier 2016. Il fait lecture du courrier de cette association qui présente le nouveau fonctionnement de cette plateforme qui est utilisée par les principaux acteurs touristiques du territoire. En accord avec l'OT et au regard des acteurs touristiques de notre territoire bénéficiant de ce service, l'adhésion de la CCCML à cette



association permettrait aux différents opérateurs de continuer à en bénéficier, voire de l'élargir à d'autres prestataires. Alain VENTURA, Vice-président, précise qu'il est regrettable que cette plateforme ne puisse pas trouver une passerelle de fonctionnement avec celle du Comité Départemental touristique de la Lozère.

L'utilisation de cet outil de promotion touristique étant subordonnée à une convention annuelle tarifée comme suit : Forfait de base pour EPCI de - de 5000 habitants : 2 000 € Forfait complémentaire de 0.20 € par habitant Il est proposé au conseil la validation de cette convention 2016 pour le maintien du service

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4. Taxe de séjour : Modification

La CCCML a délibéré pour fixer le montant de la taxe de séjour sur le territoire. Suite à une information de la préfecture de Lozère, il s'avère que la typologie des hébergements touristiques n'est pas respectée au sens du CGCT. Il est proposé au conseil communautaire de réviser la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2016 pour se mettre en conformité comme suit :

- La taxe de séjour sera perçue tout au long de l'année,
- La période de recouvrement des taxes est semestrielle, soit les 30 juin et les 31 décembre
- Les tarifs suivants seront appliqués à compter du 1er janvier 2016 **tab9**.

- Les exonérations suivantes seront appliquées :

- Les mineurs de moins de 18 ans;

- Les personnes titulaires bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un reloge-

ment temporaire;

- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune;

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 5. SPANC : Convention de partenariat

Le Président rappelle que l'assemblée a décidé de ne plus adhérer à la compétence à la carte « SPANC » du SM Pays Cévennes à compter du 31 décembre 2015.

La CCCML doit s'organiser pour la mise en œuvre de cette gestion. Toutefois, elle n'a pas les moyens techniques et humains suffisants pour suivre cette compétence sur son territoire.

Dans un contexte national d'élargissement des territoires des collectivités territoriales et la possibilité d'un partenariat mutualisé avec la Communauté de communes de Florac Sud Lozère, il est proposé au conseil de confier par convention la gestion du SPANC à la CCFSL. Le règlement du service sera adopté par la Communauté de communes Florac Sud Lozère et devra être entériné par la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 6. Transport à la demande : Modification des conditions d'utilisation

Le Président rappelle à l'assemblée que la commune de Vialas est adhérente à notre Communauté de communes depuis le 1er janvier 2016. C'est à ce titre que le service TAD doit être déployé sur cette nouvelle commune.

Afin d'organiser la mise en œuvre de cette compétence, la commission de travail du TAD, réunie le 08 janvier

2016, propose la révision des conditions d'utilisation et de suivi de ce service.

Le financement de ce service reste inchangé :

- L'utilisateur s'acquitte de 30 % du montant de la course,

- La CCCML s'acquitte auprès du transporteur des 70 % du montant restant de la course,

- Par convention de partenariat, le département de la Lozère subventionne la CCCML à hauteur de 35 % du montant de la course dans la limite du plafond annuel.

- Les communes membres remboursent la différence du coût du service à la CCCML. La convention de partenariat avec le département de la Lozère plafonne annuellement cette intervention. Le Président propose d'adresser un courrier à Madame la Présidente du Département afin d'augmenter cette aide financière relativement à l'élargissement de notre périmètre communautaire.

Michel BOULANGER, conseiller communautaire

demande d'étudier l'ajout de critères de revenu aux conditions d'utilisation du service. Alain JAFFARD, Vice-président rappelle que pour l'instant aucun dérapage n'est à constater. Il précise qu'il faut être attentif au surcoût des contrôles occasionnés.

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 7. Presbytère de Fraissinet de Lozère : Mise à disposition des lieux

La commune de Fraissinet de Lozère a sollicité la CCCML pour être maître d'ouvrage de la réhabilitation du presbytère. Le Président informe le conseil qu'une convention de mise à disposition des lieux a été conclue avec la commune. Il est également proposé au conseil d'autoriser le Président à compléter le financement de ce projet en sollicitant le plus de financement possible auprès d'instances publiques et privées.

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

tab9.

Perception toute l'année à compter du 1er janvier 2016	Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère
<b>Hôtels</b>	
3 étoiles	0.90 €
2 étoiles	0.80 €
1 étoile	0.70 €
sans étoile	0.40 €
<b>Meublés (meublés de tourisme, gîtes ruraux, gîte d'étape, gîtes de groupe)</b>	
4/5ème catégorie	1.30 €
3ème catégorie	0.90 €
2ème catégorie	0.80 €
1ère catégorie	0.70 €
Non classés	0.40 €
<b>Chambre d'hôtes</b>	
4/5ème catégorie	0.70 €
<b>Village de vacances</b>	
4/5ème catégorie	0.80 €
3ème catégorie	0.70 €
2ème catégorie	0.70 €
1ère catégorie	0.70 €
Non classés	0.40 €
<b>Campings</b>	
4 étoiles	0.50 €
3 étoiles	0.50 €
2 étoiles	0.20 €
1 étoile	0.20 €
Sans étoile	0.20 €

## 8. Local économique de St Fréal de Ventalon :

Financement

Suite à la délibération 2015-082 autorisant la maîtrise d'ouvrage de l'opération par la CCCML et la recherche de financement, il est proposé au conseil d'autoriser le Président de compléter le financement de ce projet en sollicitant le plus de financement possible auprès d'instances publiques et privées.

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 9. Maison de Services au Public : investissement

Le Président informe l'assemblée que la Maison de Services au Public connaît un succès grandissant. Au vu de la fréquentation, il est nécessaire de développer son parc informatique.

C'est à ce titre qu'il propose de solliciter les subventions nécessaires pour l'acquisition de divers matériels informatiques suivant le plan de financement ci-après : **tab10.**

## 10. État d'avancement des projets en cours (tab11.)

- **Cure du Pont de Montvert :**  
Le Président informe l'as-

semblée que la commission des marchés s'est réunie le 25 janvier 2016 pour ouvrir les dossiers de candidature. Il présente le rapport d'analyse des offres établi par la commission des marchés qui s'est réunie le 28 janvier 2016.

### - Gendarmerie du Pont de Montvert :

Les problèmes sur le crépi de façade ne sont pas réglés, la réception et le paiement du solde de ce lot mis en suspens. Une réunion est organisée avec la SA HLM et le Département pour réaliser le solde de l'opération.

### L'Espinass :

Les désordres dus aux intempéries perdurent. L'expert mandaté par l'assurance de la CCCML établit un rapport afin de définir les responsabilités des entreprises agissant sur le chantier. Le chauffagiste a dû se déplacer pour expliquer le fonctionnement du chauffage à l'association ABPS qui constate une facture très élevée pour un hiver clémente.

### Terra Rural :

Un dossier a été déposé par le Syndicat d'Aménagement du Mont Lozère pour des actions autour des fermes de

reconquête, des espaces tests, l'abeille noire et en attente le GR68 et le jus de pomme. Le financement de ces actions est plus élevé qu'en 2014. La CCCML a dû faire une lettre d'engagement auprès du SMAML.

### SM Pays Cévennes:

Lors du dernier bureau syndical, Camille LECAT a constaté que Max Roustan ne veut toujours pas porter à l'ordre du jour du conseil syndical le retrait de la CCCML du SM Pays Cévennes. Sa motivation consiste à soutenir qu'il en a fait la demande à Monsieur le Préfet du Gard. Pour l'instant notre départ en 2016 ne lui sert pas. Il préfère attendre 2017 et les nouveaux regroupements intercommunaux. Pourtant lors de notre sortie du GAL Cévennes, il tenait le discours inverse en validant un départ immédiat. Cette prise de position nous occasionne des problèmes de gestion, dont le SPANC. Il est proposé d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet du Gard l'invitant à prendre une décision tranchée en la matière.

### Culture :

Le partenariat entre la CCCML, les associations culturelles et les Scènes Croisées de Lozère permet le financement de 2 spectacles par an. Une rencontre est organisée pour élargir ces interventions à Vialas.

Jean - Pierre ALLIER envisage 3 pôles spectacles sur notre territoire : Pont de Montvert, Vialas, L'Espinass. L'élargissement des financements par la CCCML ne se fera qu'après un nouveau débat sur la compétence culturelle entre les communes et la Communauté de communes. Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 22 h 35.

tab10.

DEPENSES		RECETTES	
Matériels informatiques	1 920.00 € HT	DETR 2016	960.00 €
		Réserve parlementaire	576.00 €
		Autofinancement	384.00 €
Total	1 920.00 € HT	Total	1 920.00 €

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

tab11.

Désignation du lot	Entreprise retenue	Adresse	Montant (ht)
Lot n°1 : Démolitions - Gros Oeuvre - VRD	Sarl DOS Santos - Barroso	48400 Florac	69 838.50
Lot n°2 : Ravalements extérieurs	Sarl FACADE +	48000 Chastel Nouvel	15 609.10
Lot n°3 : Charpente - Couverture - Zinguerie	Sarl SIMON Ferrand et Fils	48000 Mende	42 199.52
Lot n°4 : Menuiseries extérieures et intérieures bois	Sas GELY Menuiserie	48000 Mende	52 800.00
Lot n°5 : Isolation - Cloisons sèches - Enduits plâtre	TECHNI-CLOISON	48000 Mende	28 535.05
Lot n°6 : Faux Plafond	Sarl SNEB	48000 Le Chastel Nouvel	3 024.00
Lot n°7 : Chapes Fluides	Sarl TECHNISOL	84210 Althen les Paluds	6 970.21
Lot n°8 : Carrelages - Faïences	Sarl MF Carrelages	48400 Florac	14 318.82
Lot n°9 : Métallerie	Sarl PRIVAT Jean Claude	15100 Saint Flour	17 852.00
Lot n°10 : Peinture - Revêtements muraux	BREYSSE Sébastien	48400 Bédouès	15 421.57
Lot n°11 : Courants forts et faibles - Chauffages élec.	Sarl PLANCHON	48000 Mende	15 944.20
Lot n°12 : Plomberie Sanitaire	Eurl ROURE Philippe	48220 Fraissinet de Lozère	16 522.00
Lot n°13 : Nettoyages	ABER Propreté Azur	48000 Mende	847.74
Lot n°14 : Cuisines	Sas Atelier Design Bois et D.	48000 Mende	3 300.00
Total			303 182.71

## Pour André CHAPELLE

Triste jour de deuil,  
Triste moment  
devant le cercueil  
d'un ami proche.

La fratrie CHAPELLE perd son centre : après Maurice, après Marcel, c'est André qui s'en va. Ne restent maintenant que les piliers extrêmes : le grand aîné Raymond qui malgré quelques difficultés de santé est bien présent aujourd'hui parmi nous ; la plus jeune dynamique et dévouée Simone. Il leur appartient maintenant de tenir le cap !

André est né, il y a 82 ans à Bonijols que ses parents Berthe et Victorin, venus de Lignarèse, avaient acquis récemment. Il y passe son enfance et sa première escapade l'amène à l'école élémentaire de Pérens. Adolescent il s'éloigne un peu plus pour poursuivre ses études techniques à Mende. Des vacances à la maison mais aussi un peu plus loin pour aller « faire les vendanges » au pays bas et gagner quelque sous d'argent de poche. Eloignement encore pour sa première activité professionnelle.

Et à 20 ans, un grand saut ! S'il en est qui faisaient leur service militaire à Nîmes ou à Marseille et avaient le privilège de passer la fin de semaine à la maison, lui est directement envoyé au delà de la mer, en Algérie. C'est la guerre, il va y passer de longs mois. Par bonheur il en revient à peu près intact, mais il en parle peu. J'avais eu l'occasion d'écrire un article pour notre Vent des Bancelles « Avoir 20 ans loin du Bougès » où j'avais demandé à quelques anciens de là bas de s'exprimer. Il n'avait pas tenu à participer. Toutefois, il ne manquait d'assister chaque année aux rencontres organisées par l'association FNACA.

Le retour à la vie civile l'amène à reprendre sa vie professionnelle dans une entreprise de matériel agricole vers Saint Ambroix. Ce n'est pas très loin de Bonijols et André ne manque pas d'y être souvent présent. Quand l'activité dans la mécanique cesse, c'est l'installation définitive dans la maison familiale. André s'occupe activement de la propriété et aide sa maman et son frère Marcel qui était resté là avec son troupeau de chèvres. Mais André n'est pas reclus : la chasse l'intéresse, celle au lièvre surtout. Et puis il participe à la vie publique : il a été longtemps élu au Conseil Municipal et j'ai eu le plaisir de travailler avec lui devenu maire-adjoint, durant mon mandat de maire.

Et puis, sa maman décédée, son frère Marcel décédé, André s'est trouvé dans la solitude et malgré la présence constante et attentive de ses voisins, bien que sa sœur et un de ses neveux soient régulièrement proches et ne l'abandonnent pas, il a connu des moments difficiles.

Et puis, en cette fin janvier ça a été l'accident, la chute, l'hospitalisation et l'opération apparemment réussie, mais dont des complications s'en suivent.

Et c'est la fin.

Dors en paix cher André.

Tu as été un sage, tu restes l'homme de ta terre.

Nous garderons de toi un fort long souvenir.

■  
Étienne Passebois

Funérarium  
de Saint Martin de Valgalgues  
Mercredi 10 février 2016

## COURRIER DES LECTEURS

Suite à l'article Aura Rossa du Vent des Bancelles n° 108 (Castanhièrs noiricièrs, pelons rebèls e castanhas generosas) Cousebois passionné de langue (que ce soit français ou occitan) fait quelques remarques par rapport à deux mots que j'ai employés : « Ploch » pour désigner les débris, les brisures de châtaignes et « Pisador ».

En occitan, « pisar » signifie battre les châtaignes pour les dépouiller de leur peau. Le dérivé « pisador » désigne soit la machine à battre les châtaignes soit le sac dans lequel, autrefois, on les battait. Le mot « pisaire » désigne lui aussi la machine à battre mais aussi l'ouvrier qui les battait dans le « pisador ».

Quant aux brisures lors du « pisatge » ou de « la pisada » (battage des châtaignes dans le pisaire ou le pisador), plusieurs mots sont employés : « la posca, las pousses ou le pouch » dans nos Cévennes, « lo ploch » dans les Cévennes ardéchoises.

De telles remarques montrent toute la diversité, toute la richesse de cette langue et de cette culture qui ont été l'âme de nos campagnes. Merci Étienne.

■  
Alain Pantel



## ASA DFCI du Canton du Pont de Montvert

«*Les Contrats Verts*» est un chantier d'insertion par l'activité économique porté depuis 1994 par l'ASA DFCI du Pont de Montvert, et qui opère pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie, l'entretien des sentiers de randonnée, et des propriétés communales.

Plusieurs années durant, les Contrats Verts ont ainsi œuvré à l'Espinassas pour la Commune de St-Andéol de Clerguemort, aujourd'hui associée avec St-Frézal de Ventalon au sein de la Commune nouvelle de Ventalon en Cévennes

Du débroussaillage, de la reconstruction de murs en pierres sèches, de la clôture et plus ingrat, dégager le bois sous les châtaigniers après le passage des entreprises d'égavage.

Cette châtaigneraie séculaire à l'abandon depuis au moins 10 ans a vu revenir sous sa frondaison absente en ce mois de janvier 2016 une équipe de contrats Verts sans son chef

d'équipe Denis BASTIDE, qui a fait valoir ses droits à la retraite en décembre 2015.

Cette équipe de six hommes et leur nouvel encadrant Christian SIDO ont abattu sur un hectare toutes les bouscasses parfois hautes de 12 mètres et d'un diamètre de 55 cm, ébranché celles-ci et rangé en le triant le bois d'œuvre du bois de chauffage. Le cubage du bois à terre a été effectué par leurs soins. Toutes les bouscasses d'un diamètre de 1 pouce à 1 poing ont fait l'objet d'une sélection. Les trop mal fichues, celles en surnombre, les malades ont été éliminées. Celles retenues, coupées à 1,80 m du sol en laissant sur leur tronc des tire sève vont être greffées ultérieurement.

Ce travail auquel participent les Contrats Verts a pour but de réhabiliter 1ha de verger communal afin d'aider à l'installation d'agriculteurs. Le verger sera aussi support d'un sentier d'interprétation sur le verger de châtaignier, afin que le public puisse comprendre visuellement ce qu'a été l'abandon du châtaignier, et ce qu'implique aujourd'hui son renouveau. Cette opération bénéficie d'une aide de la Région Languedoc-Roussillon.

■ ASA DFCI



**Coordonnées**

**Mairie**

48240 Ventalon en Cévennes

**Secrétariat**

06 76 46 59 94

mail : [asa.dfci48@outlook.com](mailto:asa.dfci48@outlook.com)

**Chef d'équipe**

Pour la réservation  
de vos travaux  
06 43 50 81 83